

IUFM AUVERGNE

ECONOMIE - GESTION

Cours de Mr DIEMER

ECONOMIE GENERALE

PARTIE I CHAPITRE 2

Capitalisme, Marché et Etat

Mots clés :

Boyer Robert
Capitalisme
Demande effective
Division du travail
Ecole autrichienne
Ecole de Chicago
Ecole de l'économie de l'offre
Ecole de l'économie publique
Equilibre économique
Esping Andersen
Etat Gendarme
Etat providence
Hayek Friedrich
Individualisme
Intérêt
Keynes John Maynard
Liberté économique
Loi des débouchés
Lucas Robert
Marché
Marx Karl
Modèle homo oeconomicus
Néo-keynésiens
Nouvelle école classique
Plus value
Rente foncière
Ricardo David
Say Jean Baptiste
Smith Adam
Théorie de la croissance endogène
Théorie de la valeur
Théorie quantitative de la monnaie
Théorie de la régulation
Walras Léon

PLAN

I. LE CAPITALISME

A. Les fondements de l'économie capitaliste

1. Les fondements juridiques et économiques
2. Les fondements idéologiques, scientifiques et techniques
 - a. *Les concepts du profit et de la rationalité*
 - b. *La recherche du progrès*

B. Caractéristiques de la société capitaliste

1. Les transformations technologiques
2. Les principes du Taylorisme
3. Les principes du Fordisme

C. Evolution de la société capitaliste

1. La constitution de grands groupes industriels
2. L'évolution du concept de propriété
3. La domination des économies capitalistes

II. LA DIVERSITE DU CAPITALISME

4. La diversité du capitalisme mondial

II. LE MARCHE

A. Les conditions d'existence du marché

1. Les droits de propriété
2. La théorie de la valeur
3. La loi de l'offre et la demande
4. La monnaie

B. Les conditions d'efficience du marché

1. La concurrence
2. L'information
3. Les coûts de transaction
4. L'organisation et la régulation du marché

C. Le marché, un concept multiple

1. Un lieu d'échanges
2. Un processus historique
3. Un mécanisme d'échanges basés sur un système de prix
4. Un mécanisme d'échanges basé sur la circulation des surplus
5. Des relations contractuelles entre des agents
6. Une forme d'organisation des échanges
7. L'existence d'un marché pertinent

III. L'ETAT

A. L'évolution du rôle de l'Etat

1. De l'Etat gendarme à l'Etat Providence
2. La légitimité du rôle de l'Etat au lendemain de la seconde guerre mondiale
3. La mise place de l'Etat providence dans le monde occidental après 1945

B. Les débats théoriques relatifs au rôle de l'Etat

1. La théorie marxiste de l'Etat
2. L'Etat minimal du courant libéral
3. L'Etat interventionniste de John Maynard Keynes
4. L'Ecole Autrichienne et le refus de l'intervention de l'Etat
5. La remise en cause des décisions publiques, l'école du Public Choice
6. La théorie de la croissance endogène, une nouvelle légitimité de l'Etat

C. La crise de l'Etat providence

1. La crise financière
2. La crise économique

3. La crise sociale

CAPITALISME, MARCHE ET ETAT

Si l'allocation des ressources rares constitue bien l'objet d'étude des économistes, le cadre de référence du système économique, c'est avant tout le capitalisme. Le système capitaliste est associé au salariat et à une logique d'accumulation du capital (Beitone, Cazorla, Dollo, Drai, 2001). En général, il est basé sur la propriété privée des moyens de production (la propriété collective des moyens de production est toutefois possible) et sur la régulation marchande. Cependant, il ne faut pas confondre capitalisme et économie de marché (Braudel, 2008). En effet, une économie de marché peut fonctionner sur la base d'échanges entre producteurs indépendants. Le marché constitue également l'objet de toutes les attentions des économistes (Bensimon, 2005). En l'espace de quelques décennies, il est devenu le symbole et l'enjeu de l'organisation de nos sociétés. Roger Frydman (1992) distingue quatre significations du terme « marché » : un objet empirique (lieu du marché) ; une problématique scientifique (l'objet générique de l'économie) ; un type singulier de socialité qui recouvre lui-même une réalité à double face, et qui doit être distinguée selon que l'on valorise la dimension sociologique ou économique du marché (le marché comme société ou comme mode de transaction). L'histoire du marché est intimement liée à l'histoire du capitalisme. Au cours de l'histoire, le capitalisme a pris diverses formes (Braudel, 1993) : marchand et bancaire dès la fin du moyen âge ; industriel au 19^{ème} siècle suite ; financier et étatique au cours du 20^{ème} siècle. Le terme néocapitalisme désigne à cet effet un système dans lequel l'intervention économique de l'Etat est forte. Si l'on a coutume d'opposer l'intervention de l'Etat au libre jeu du marché, l'étude des systèmes économiques des différents pays souligne que ces derniers associent l'économie de marché à l'intervention étatique (Norel, 2004)¹. Ce serait ainsi le degré et la forme de cette association qui les distinguerait les uns des autres (Sloman, 2008). Nous évoquerons successivement ces trois piliers (capitalisme, marché et Etat) de la pensée économique moderne en insistant sur les enjeux du débat.

I. LE CAPITALISME

L'économie capitaliste repose sur une série de fondements essentiels. Toutefois, ces caractéristiques n'ont cessé d'évoluer rapidement depuis près d'un siècle, ce qui explique l'hétérogénéité des structures économiques parmi les grands pays industriels.

A. Les fondements de l'économie capitaliste

Le système capitaliste repose sur un certain nombre de principes d'organisation sociale. L'essor et le développement de ce système sont liés à des fondements juridiques, idéologiques, scientifiques.

1. Les fondements juridiques et économiques

Le développement du capitalisme repose principalement sur la reconnaissance du *Droit de propriété* non seulement des biens de consommation, mais aussi des biens de production (installations, machines...). Dans les systèmes précapitalistes (depuis l'Antiquité), l'artisan possédait déjà ses outils de travail. On parlera de capitalisme lorsque les propriétaires des moyens de production ne les

¹ Philippe Norel (2004) avance que l'émergence de systèmes de marchés a longtemps été contenue en Europe et ne progresse sensiblement que lorsque le pouvoir politique s'en mêle : Venise au 13^{ème} siècle, Amsterdam au 17^{ème}, le mercantilisme français ou anglais au 18^{ème} siècle. Au cœur de cette dynamique, l'instrumentalisation du commerce de longue distance par les pouvoirs politiques apparaît centrale. De fait, les forces de marché qui préexistent à l'État moderne semblent, par elles-mêmes, impuissantes à construire autre chose qu'un commerce lointain de nature opportuniste, ce dont témoignent brillamment l'océan Indien ou la Route de la Soie, bien avant l'éveil de l'Europe. Il revient à l'État de canaliser ces forces de façon à les faire servir à un dessein plus ambitieux, la création de systèmes de marchés nationaux, laquelle appuie l'émergence du capitalisme dès la seconde moitié du 18^{ème} siècle. À partir de là, ce dernier déploie sa logique et les puissances hégémoniques successives poussent à une libéralisation qui sert immédiatement leurs intérêts.

utilisent pas eux-mêmes, mais les mettent à la disposition des salariés. Le développement du capitalisme peut donc se caractériser par une extension du salariat. On représentera succinctement les grandes étapes historiques du développement du capitalisme, apparu principalement en Angleterre.

Marchands	Les marchands achètent des produits aux artisans pour les revendre	Artisans
Marchands contrôlant la production	Les marchands fournissent les matières premières aux travailleurs et leur donnent une rémunération forfaitaire en échange de la production	Travailleurs à domicile
Marchands manufacturiers	Les marchands rassemblent dans un même lieu les travailleurs	Travailleurs des manufactures
Capitalistes	Il y a séparation des capitalistes propriétaires de leurs outils de production et les salariés propriétaires de leur force de travail	Salariés

Si Karl Marx insiste sur le fait que le rapport qui s'établit entre les propriétaires des moyens de production et les salariés est un rapport à la fois de domination et d'exploitation, les économistes libéraux avancent au contraire que la combinaison des facteurs de production (capital et travail) au sein de l'entreprise, crée les conditions de la collaboration entre capitalistes et salariés.

A côté de la propriété privée des moyens de production, il convient de lui associer un autre concept, **la liberté économique**. Celle-ci suppose à la fois la liberté d'entreprise et la liberté d'échange. *Par liberté d'entreprise*, on entend que toute personne possédant le capital nécessaire peut créer une entreprise destinée à produire des biens et services marchands. Bien entendu, cette personne accepte le risque de perdre son capital en cas d'échec. *Par liberté d'échange*, on considère que toute personne a le droit d'acheter, de stocker ou de vendre des produits (soit pour son usage privé, soit afin de réaliser un profit). La liberté économique, instituée en France par Turgot (1774), a été réaffirmée sous la Révolution Française. Ce principe sert de fondement à ce que l'on appelle l'économie de marché, dans laquelle la loi de l'offre et la demande fixe les variations du prix. Le libre fonctionnement du marché permet de déterminer : ce qu'il faut produire, comment il faut le produire, comment le revenu sera réparti entre les différents agents économiques.

Ce qu'il faut produire	Comment faut il produire ?	Comment se répartit le revenu ?
La production est orientée en fonction des seuls besoins solvables. S'il y a pénurie du bien, la hausse des prix stimule la production et réduit la demande. S'il y a abondance du bien, la baisse des prix diminue la production et augmente la demande.	La combinaison des facteurs de production dépend de leur productivité marginale et de leur prix. Si un facteur est rare, son prix sera élevé, et son utilisation faible. Si un facteur est abondant, son prix sera faible et son utilisation importante.	La loi de l'offre et la demande détermine les prix des différents facteurs de production. La valeur du bien sera réparti entre le facteur capital (c'est le profit) et le facteur travail (ce sont les salaires).

Le mécanisme de régulation par les prix, caractéristique de l'économie de marché, suppose l'absence d'intervention de l'Etat (pas de réglementation) et l'absence d'atteintes à la concurrence (monopoles). Les économistes keynésiens et marxistes ont apportés certaines critiques à l'économie de marché. Ils mettent en avant l'impuissance de la liberté économique à assurer la compatibilité entre intérêt privé et intérêt général, et la régulation parfaite de l'économie.

2. Les fondements idéologiques, scientifiques et techniques

a. Les concepts du profit et de la rationalité

Le capitalisme ne pourrait se développer dans une société où l'accumulation de richesse serait prohibée ou considérée comme moralement interdite. Dans ces conditions, la recherche du profit devient une finalité essentielle pour l'entrepreneur capitaliste. Mais ce qui caractérise encore davantage ce dernier, c'est l'utilisation qu'il en fait. Le profit peut être en effet réinvesti sous la

forme d'achats de biens d'équipements (on parle *d'accumulation du capital*). Ceci permettra d'une part d'augmenter les capacités de production et de moderniser l'entreprise, d'autre part d'accroître les ventes (donc de faire du profit). On retrouve ici la logique capitaliste. Le profit peut enfin ne pas être réinvesti dans l'entreprise. Il servira alors à l'achat de biens de consommation (surtout des biens de luxe). Le non réinvestissement du profit peut entraîner le déclin des capacités de production (suite à l'obsolescence) et le non renouvellement du capital. En d'autres termes, la baisse du profit.

Le système capitaliste serait donc une sphère vicieuse, dans laquelle toute la richesse qui est créée, devrait être réinvestie. Les fondements de ce système reposeraient donc sur l'accumulation continue du capital. Le profit est inlassablement transformé en capital productif pour générer du profit. Cette accumulation du capital ne devient cependant possible qu'avec le développement de l'esprit d'entreprise (c'est-à-dire avec le développement d'un système de valeurs justifiant le profit et stimulant son réinvestissement). Max Weber a souligné que le protestantisme (associant puritanisme et recherche de la réussite), avait sans doute favorisé dans les pays d'Europe du Nord l'émergence d'une classe d'entrepreneurs capitalistes.

La théorie économique considère généralement que les entreprises capitalistes ont un comportement rationnel de maximisation du profit sous une contrainte de production. En d'autres termes, toute décision doit faire l'objet d'une réflexion au préalable. Il s'agit pour l'entreprise, de sélectionner les objectifs (méthode coûts/avantages) afin de les intégrer dans une politique globale. Le développement du capitalisme s'est donc accompagné du développement du calcul économique.

b. La recherche du progrès

L'essor du capitalisme repose également sur une capacité à utiliser et à susciter de façon permanente le progrès technique et scientifique. On associe pour cela généralement, les débuts du capitalisme aux grandes inventions de la première révolution industrielle (navette volante de J. Kay 1733, métier à tisser d'Arkwright 1767, machine à vapeur de J. Watt 1769...). Ce qui a donné une grande place aux machines et au facteur capital. Depuis, la recherche est devenue une activité essentielle pour le capitaliste moderne. Elle permet de mettre en place des technologies de pointe ainsi que des produits nouveaux, et d'ouvrir de nombreux marchés aux entrepreneurs qui en prennent les risques. Joseph Schumpeter met en avant l'innovation, qui donne selon lui, une certaine dynamique au capitalisme. L'innovation provoque aussi bien la création d'activités nouvelles que le déclin d'activités anciennes. Elle est le rouage essentiel du développement du capitalisme.

B. Caractéristiques de La société capitaliste

Les caractéristiques essentielles des économies capitalistes contemporaines résultent de nombreuses transformations qui ont aussi bien affectées la technologie, l'organisation du travail, la structure de la production et de la consommation, que la dimension des entreprises, la structure de la propriété et l'origine du pouvoir.

1. Les transformations technologiques

L'évolution du capitalisme a été principalement rythmée par les révolutions industrielles, qui ont affecté à chaque fois quatre domaines principaux : l'énergie, les matériaux, les machines et les transports. *La première révolution industrielle* s'appuyait sur le charbon et l'acier, pour lancer la machine à vapeur et le chemin de fer. *La seconde révolution industrielle* couronnait le pétrole et l'électricité, des matériaux comme le plastique et l'aluminium se répandaient dans le domaine industriel. C'était la découverte du moteur à explosion, et le développement de l'automobile. *La troisième révolution*, met en avant quant à elle, l'énergie atomique (3/4 de l'électricité devient nucléaire). Les matériaux composites tels que les alliages, le céramique font leur entrée. C'est l'heure de l'informatique et de la robotique. Les distances et les frontières s'estompent devant le transport aérien et la mise au point d'avions de plus en plus perfectionnés et puissants. Chaque révolution technologique a ainsi donné naissance à des branches motrices qui ont impulsé la

croissance économique, tant par la distribution des revenus (salaires, intérêt...) que par l'ampleur des achats effectués auprès d'autres branches (consommations intermédiaires...). Ainsi au XXème siècle, l'automobile a joué le rôle qui avait été celui des chemins de fer un siècle plus tôt. De nos jours, l'informatique et l'électronique jouent le rôle de firmes motrices. Le développement de la société capitaliste découvre rapidement les concepts de production et consommation de masse. L'émergence de nouvelles branches, nouveaux produits, s'accompagne dans un premier temps par une nouvelle organisation du travail.

2. Les principes du Taylorisme

Frederick Winslow Taylor (1856 – 1915) est présenté aujourd'hui comme le fondateur de l'organisation scientifique du travail. Obsédé par la productivité et l'élimination du gaspillage, Taylor écrira en 1911 un ouvrage dans lequel il cherchera à rendre le plus efficace possible, le travail qui est par nature pénible et peu valorisant. L'organisation scientifique du travail repose sur quatre principes généraux :

a. **Le principe de l'Etude Scientifique des tâches**

Taylor milite en faveur d'un développement par la direction (et non par l'ouvrier) d'une méthode d'organisation scientifique, d'une détermination de lois strictes, d'un perfectionnement de l'outillage (Taylor fût l'origine de nombreux brevets, notamment pour la coupe des métaux) et d'une amélioration des conditions de travail. L'élément le plus important de la méthode scientifique repose sur le *principe de la tâche individuelle*. La spécialisation du travail, seule susceptible d'améliorer le rendement, implique *une division des tâches* et une *parcellisation* issues d'une décomposition en opérations élémentaires. C'est l'idée que plus le travail est spécialisé (mesuré par le nombre de répétitions) et plus le temps requis pour la réalisation d'une tâche est moindre. Donc, pour qu'un travail soit bien fait, il doit être parcellisé, car plus un ouvrier réalise les mêmes mouvements, plus il augmente sa productivité. Chaque homme reçoit des instructions décrivant en détail (ce qu'il faut faire, comment le faire, en combien de temps...) la tâche qu'il convient d'exécuter. L'organisation scientifique consiste principalement à préparer et à exécuter des tâches (observation, mesure, utilisation du chronomètre).

b. **Le principe de sélection et d'entraînement des ouvriers**

Chaque tâche correspond à un profil d'aptitudes. Taylor insiste sur la sélection « sévère » des hommes (élimination de ceux qui refusent ou sont incapables d'adopter ces nouvelles mesures) et sur leur formation (il convient d'en faire des ouvriers de premier ordre). On se dirige ainsi vers une *spécialisation des ouvriers* et une *adaptation de l'homme au travail*. La formation individuelle de chaque ouvrier exige la mise en place d'un bureau spécial pour l'ingénieur et les employés chargés de ce service. Dans ce bureau, le travail de chaque ouvrier est complètement préparé à l'avance et les employés suivent sur les diagrammes et les plans, l'utilisation de chacun des hommes en les disposant comme les pièces d'un échiquier.

c. **Le principe du contrôle et de l'encouragement**

Taylor préconise le contrôle constant et bienveillant de l'ouvrier par les agents de la direction ainsi que le paiement d'une prime journalière importante à tout ouvrier qui a travaillé vite et accompli la tâche fixée. Si l'on veut que la récompense ait quelque effet sur le rendement des ouvriers, elle doit venir peu après la réalisation du travail. Aux yeux de Taylor, la pratique qui consiste à octroyer une participation aux bénéfices (soit en distribuant des actions négociables, soit en répartissant un dividende proportionnellement aux salaires annuels) serait un stimulant inefficace.

d. **Principe de la coopération entre managers et ouvriers**

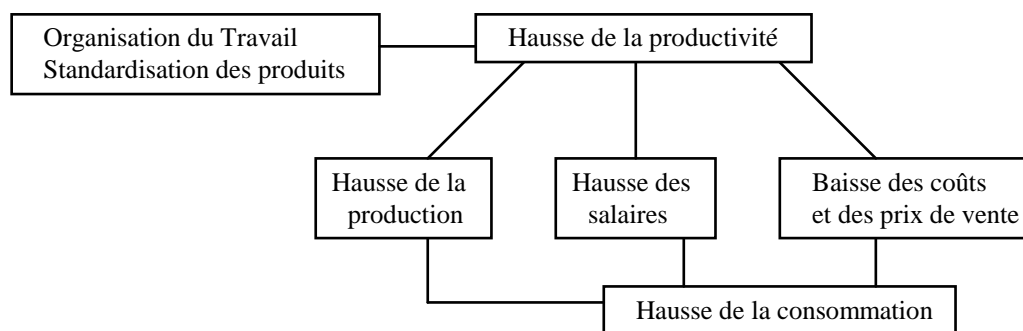
Taylor insistera beaucoup sur la répartition du travail et de la responsabilité entre l'ouvrier et la direction. La direction doit se charger de tout ce qui dépasse la compétence des ouvriers. Le système se traduira par une séparation du travail entre la conception, l'exécution et le contrôle, c'est à dire

entre ceux qui pensent et ceux qui exécutent. Il faut en effet un homme uniquement occupé à préparer le travail et un autre chargé de l'exécuter. Dans ces conditions, la responsabilité de la tâche pourra être partagée entre la direction et l'ouvrier. Tout ceci demandera une organisation plus compliquée que l'ancienne. Il s'agit d'employer : (i) un personnel chargé de développer la science du travail par l'étude des temps ; (ii) un personnel composé d'ouvriers habiles chargés d'instruire, aider et guider leurs camarades dans le travail ; (iii) un personnel occupé à pourvoir les ouvriers des outils appropriés et à assurer l'entretien de cet outillage ; (iv) des employés préparant le travail à l'avance.

3. Les principes du fordisme

Il faudra attendre la première guerre mondiale et la mobilisation de l'industrie pour constater une généralisation de l'organisation scientifique du travail (Taylor, mort en octobre 1915, ne pourra pas constater le succès de sa méthode). Les préceptes tayloristes seront mis en application par Henri Ford (1863 - 1947) sous la forme d'un travail à la chaîne, d'une standardisation des produits (c'est la fameuse Ford T, un modèle unique, sans option, de couleur noire, construite dès 1912 à 75 000 exemplaires par an) et d'un salaire aux pièces (pour accroître le rendement et réduire l'absentéisme).

Le fordisme se rattache à une nouvelle forme du rapport salarial, qui se généralisera dans les grands pays capitalistes après la seconde guerre mondiale. La notion de rapport salarial désigne lui-même, aussi bien l'organisation de la production (mise en place du taylorisme) que le mode de formation et d'utilisation du revenu des salariés (développement du pouvoir d'achat des salariés parallèle au développement de la production). Le fordisme est ainsi devenu le principe fondateur de l'économie capitaliste. Il est à l'origine de la production et de la consommation de masse. En effet, la nouvelle organisation du travail et la standardisation des produits permettent d'augmenter la productivité du travail et la production. Ceci est accompagné d'une nouvelle rémunération du travail qui accroît les salaires et la consommation. On peut parler d'un cercle vertueux de la croissance.



Le fordisme fût remis en cause dans les années 70 pour diverses raisons :

* *La diversification de la demande* : en effet, la différenciation des biens (qualité, colorie, taille...) devient un obstacle à la standardisation de la production à grande échelle. On met en avant l'idée que la baisse des coûts n'est plus attribuée à la standardisation des produits et des procédés. Des produits sophistiqués sont désormais produits très rapidement.

* *L'introduction de nouvelles technologies* basées sur l'électronique et l'informatique est incompatible avec l'Organisation Scientifique du Travail. Ces nouvelles technologies ont ainsi conduit à un enrichissement des tâches. L'individu se distingue par une réelle compétence, un besoin de responsabilités. Il est également parfaitement intégré dans l'entreprise.

* *La forte accélération de la compétitivité internationale* qui s'est traduite par une suraccumulation du capital et donc une sous-utilisation des capacités productives installées. Cette situation fût aggravée par la concurrence des NPI (Brésil, Mexique...) et des pays "ateliers" (Hong Kong, Singapour,...).

* *La montée des luttes sociales* (fin des années 60) et la crise du procès de travail (lutte contre les cadences) ont entraîné une baisse de la productivité et une hausse des salaires et des coûts salariaux (cotisations sociales).

* *Le coût de plus en plus élevé des capitaux empruntés*. Notamment après l'adoption de politiques monétaires très rigoureuses tendant à faire augmenter les taux d'intérêt.

* Enfin, *le renchérissement successif et brutal de l'énergie* (1973 -1974). La crise pétrolière sera l'étincelle qui déstabilisera le système.

Les entrepreneurs et les états ont tenté de lever cette contradiction qui débouchait sur une baisse continue de la part des profits dans la valeur ajoutée en mettant en oeuvre une série de mesures vers la fin des années successives, telles qu'un dégraissage drastique des effectifs salariés dans les grandes firmes soumises à la concurrence étrangère, un blocage des salaires réels, une remise en cause des systèmes de protection sociale. Toutefois, ces mesures n'ont pas empêché une nouvelle mutation du système productif.

C. Evolution de la société capitaliste

L'essor du capitalisme est caractérisé par la montée des grandes firmes à dimension internationale, l'évolution du concept de la propriété, l'effondrement des économies socialistes et la diversité du capitalisme mondial.

1. La constitution de grands groupes industriels

Aux Etats Unis, dans les années 50, les 500 plus grandes entreprises assuraient environ la moitié de la production industrielle du pays (General Motor avait alors un chiffre d'affaires comparable à celui du PNB de l'Italie). On parle de General Electric dans l'équipement électrique, de Dupont de Nemours dans la Chimie, de U.S Steel dans la sidérurgie. En France, le phénomène est beaucoup plus tardif. C'est après la seconde guerre mondiale, sous l'impulsion de l'ouverture sur l'extérieur et de l'action de l'Etat, on assiste à l'émergence de grands groupes industriels, voués à devenir de véritables pôles de compétitivité. C'est le cas de BSN (Danone) dans l'agroalimentaire, de Bouygues dans le bâtiment, Rhône Poulenc (Aventis) dans la chimie... On constate cependant que la concentration des entreprises ne s'est pas observée de la même façon dans tous les secteurs.

2. L'évolution du concept de propriété

Alors qu'au 20^{ème} siècle, l'entrepreneur était le propriétaire de son entreprise, de nos jours, des situations variées sont apparues. L'actionnariat s'est fortement développé autour des mécanismes d'émission d'actions, de participation, de fusion, d'absorption et fait apparaître une nouvelle forme de propriété. L'actionnariat peut être très dispersé (composé d'épargnants qui ont une démarche de placement) ou concentré (certains actionnaires ont un pouvoir de décisions prépondérant, banques, groupes industriels...). La présence des salariés parmi les actionnaires peut être soit prévue par la loi (cas de la participation en France), soit le résultat d'une reprise. L'Etat enfin, peut être actionnaire unique ou majoritaire dans le cadre d'une nationalisation. Il peut donc accorder une autonomie de gestion à l'entreprise ou la gérer directement.

3. La domination des économies capitalistes

Les économies socialistes sont apparues à la suite de ruptures d'ordre politique (guerre ou révolution), leur édification repose sur une doctrine et leur fonctionnement est inséparable de celui de l'Etat. Les économies socialistes se sont pendant longtemps distingués des économies capitalistes par leurs fondements *idéologiques* (critiques de la propriété privée des moyens de production, de l'intérêt privé et de la recherche du profit, des inégalités), *politiques* (intervention de l'Etat pour organiser l'économie et développer la production, pour éviter la domination de la classe capitaliste, pour protéger les travailleurs), *juridiques et économiques* (propriété collective des moyens de production, planification). Dans le milieu des années 80, certains dysfonctionnements (crise du

modèle soviétique, manque de dynamisme des entreprises, remise en cause de l'économie planifiée) ont conduit la plupart des pays socialistes à mettre en oeuvre une série de réformes (création d'un secteur privé, abandon de la planification impérative, autonomie des entreprises d'Etat). Ces réformes ont pour conséquence d'affaiblir le système plutôt que de dynamiser l'économie. Depuis 1991, la majorité des pays d'Europe de l'Est s'est engagée dans l'économie de marché. Cette transition s'est effectuée sur trois axes : la libéralisation des prix, l'ouverture des frontières et la privatisation des entreprises. La Chine a quant à elle suivi la voie du Socialisme de marché. Ce développement d'un capitalisme chinois s'est effectué dans trois directions : un rôle croissant joué par les entreprises privées, l'aménagement des marchés de capitaux libres et l'extension des zones franches.

4. La diversité du capitalisme mondial

Par son opposition au communisme, le capitalisme a souvent été associé au libéralisme économique. Les économistes ont insisté sur ses traits fondamentaux (propriété privée des moyens de production et d'échange ; marchandisation ; liberté de vendre et d'acheter ; rémunération de la force de travail...) et rappelé que le capitalisme était avant tout un mode de production historiquement daté (rapports de production et d'échange). Ces particularités présentent toutefois un inconvénient de taille, elles insistent sur le fait qu'il n'existerait qu'une seule façon d'organiser l'économie et que la diversité des économies capitalistes pourrait être réduite à quelques points communs d'un système. On le voit bien, la question de la diversité du capitalisme, n'est pas traitée. Or les travaux de Shonfield (1967), Piore et Sabel (1986), Albert (1990), Crouch et Streeck (1996), Hall et Soskice (2001), Boyer (1996, 2003) et Amable (2005) rappellent que tous les pays disposent d'une certaine liberté pour organiser leur système économique. Il serait ainsi possible de dissocier le capitalisme français du capitalisme hollandais, suédois, allemand ou danois.

II. LE MARCHE

Si le capitalisme et l'économie de marché sont intimement liés (ils renvoient tous deux à la question de l'échange), le marché est devenu en quelques décennies le symbole et l'enjeu de l'organisation de nos sociétés. L'économie ne serait plus définie comme la « *Science des richesses* » (Rossi, 1841) ou la « *Science des échanges* » (Bastiat, 1863), mais comme la « *Science des marchés* » (Buchanan, 1975). Le marché est généralement associé à un lieu physique (rencontre des acheteurs et des vendeurs) ou/et abstrait (confrontation des offres et des demandes) dans lequel les échanges (achats, ventes) s'effectuent en fonction de prix (logique de réciprocité et d'équivalence). Afin de poser les bases d'une véritable discussion, la question de la représentation du marché sera traitée dans sa dimension historique (en référence à l'évolution des concepts) et dans sa dimension théorique (état actuel de nos connaissances en science économique). Deux points feront l'objet d'un développement approfondi. Premièrement, nous préciserons que le marché est devenu tout au long du XX^{ème} siècle, la pierre de touche des théories économiques. Toute science ayant besoin d'un langage unifié, le marché est rattaché à des conditions d'existence (droits de propriété, valeur-prix, loi de l'offre et la demande, numéraire) et d'efficacité (concurrence, coûts de transaction, information, régulation). Deuxièmement, nous montrerons que le marché puise sa force dans des conceptions qui mettent son efficacité au cœur de leur analyse.

A. Le marché, ses principes et ses lois

Les économistes placent l'efficacité du marché au cœur de leur analyse. Les principes ou lois du marché font apparaître, ce que nous nommerons, les quatre conditions d'existence et les quatre conditions d'efficacité du marché.

1. Les conditions d'existence du marché

Si le marché constitue le mode d'organisation des échanges il laisse planer une certaine ambiguïté sur la définition même du marché. Dans ce qui suit, nous proposons la définition suivante : le

marché est « *un lieu d'échange (fictif ou réel) où les offres des vendeurs rencontrent les demandes des acheteurs qui s'ajustent à un certain prix. Il suppose l'existence de 4 fondamentaux : des droits de propriété, une théorie de la valeur, un processus d'échange basé sur la confrontation d'une offre et d'une demande, un équivalent général (ici la monnaie)* » (Diemer, 2008, p. 142). Ces quatre fondamentaux constituent les 4 conditions d'existence du marché.

a. Les droits de propriété

En recherchant les principes qui président à la formation et à la distribution de la richesse, l'économie politique a fait des droits de propriété, le point de départ de ses investigations. Ce sont donc les philosophes et les juristes qui ont marqué de leurs empreintes les premières discussions sur les origines et les titres de propriété. Le droit de propriété est ainsi successivement associé aux lois naturelles et civiles (art 544 du code civil : « *la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements* »); à l'occupation du sol par la violence et au travail. Par la suite, le droit de propriété sera défini comme l'ensemble des règles suivant lesquelles les richesses sont appropriées entre les personnes. Ces règles n'appartiennent point à la science pure, qui ne connaît ni préceptes, ni règles ; mais à l'art ou la science appliquée. On considère le droit de propriété « *comme un lien qui attache certaines choses appelées « biens » à telles ou telles personnes qui en usent et en disposent à leur volonté* ». L'articulation marché-droit de propriété insiste donc sur le fait que le droit de posséder a pour conséquence nécessaire le droit de disposer des biens que l'on possède, et de les transmettre soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, de les échanger, de les vendre, de les donner entre vifs ou par testament, et finalement de les laisser en héritage. Le droit de posséder place dans le commerce toutes les *richesses sociales* qui sont l'objet du droit de propriété, lequel implique *la liberté de vendre et la liberté d'acheter*. Les contrats sont importants car ils permettent aux propriétaires des biens de les céder à condition d'en recevoir l'équivalent (monétaire). Il existe cependant des exceptions à cette approche, ce sont les lois qui constituent la propriété des brevets d'invention, la propriété littéraire et artistique, la propriété des marques. Elles donnent lieu à l'apparition de monopoles artificiels.

b. La théorie de la valeur

La théorie de la valeur trouve ses origines dans la controverse opposant la tradition française de la valeur-utilité (Condillac, Say, Rossi, Dupuit) à la tradition anglaise de la valeur travail – coûts de production (Smith, Ricardo, Mc Culloch). On connaît le dénouement de cet affrontement, la théorie économique a privilégié la valeur d'échange, laquelle s'appuie sur deux faits primitifs et scientifiques, l'utilité et la rareté. Un bien n'a de valeur qu'autant qu'il est utile. L'utilité est ainsi une propriété économique qui réside dans le pouvoir qu'ont naturellement les biens ou qui leur est donné de satisfaire aux besoins de l'homme. La rareté serait à la fois une limitation de certaines choses utiles, un rapport de l'offre à la demande et une expression du marché. Par la suite, les économistes privilégieront l'étude du mécanisme des marchés (unicité des prix, couple équilibre-stabilité, système des enchères) plutôt qu'une description précise et pertinente du marché lui-même.

c. La loi de l'offre et la demande

Le processus d'échange – ce que l'on nomme également loi de l'offre et la demande – est intimement lié à la théorie de la valeur. Il s'agissait en effet de rechercher une loi générale qui règle les variations de la valeur d'échange. Cette loi a d'abord été présentée comme une formule qui désignait « *le concours et la lutte qui s'établit entre les vendeurs et les acheteurs d'un produit, ceux-ci offrant ce qu'ils veulent échanger, ceux-là demandant ce dont ils ont besoin* ». Le résultat de ce concours et de cette lutte était le prix de marché. Dans son *Cours d'économie politique*, Rossi (1841) précisera le sens de ces mots en les rattachant à la notion de sacrifice. La demande n'exprime pas seulement une quantité matérielle, mais une quantité prise dans ses rapports avec la nature et l'intensité du désir. Il en est de même pour l'offre. La formule de l'offre et la demande résumerait

ainsi des phénomènes complexes et délicats. Par suite, la loi de l'offre et la demande renvoie à un mécanisme : le prix d'une marchandise dépend des quantités d'offre et de demande dont elle est l'objet. Si l'objet vendu est d'une qualité uniforme, il ne peut y avoir qu'un seul prix sur le marché.

Dans les années 1970, les économistes vont chercher à sortir de l'abstraction des modèles afin de rappeler que le marché pur n'existe pas. Les lois de l'offre et la demande cacheraient en fait un tissu de relations sociales, de règles implicites, de jeux d'acteurs, de croyances, d'institutions. Dans *Getting a job* (1974), Granovetter montre comment la réussite dans la recherche d'emploi est conditionnée par les réseaux de relations, et qu'il vaut mieux disposer d'un carnet d'adresses bien fourni, même constitué de contacts éloignés que posséder un réseau plus solide, mais trop étroit. Loin de correspondre à une rencontre entre une offre et une demande entre agents anonymes, le marché du travail s'inscrit dans des réseaux sociaux – parents, amis, connaissances – qui permettent de profiter des opportunités.

d. La monnaie

La monnaie et le marché sont intimement liés. *La monnaie est tout d'abord présentée comme une condition préalable à l'extension du marché.* L'apparition et le développement du marché sont liés à l'émergence et à la circulation de la monnaie. Plus précisément, les contrats de vente et d'achat (exécutés par les marchands) auraient officialisés la monnaie en tant que moyen de paiement, et donc permis l'extension du marché. Nous ajouterons dans le prolongement de cette thèse que l'intervention de la monnaie a donné aux transactions économiques certains caractères maintenant bien établis. Elle leur a fait acquérir une grande précision (en effet, celui qui achète s'engage à donner, et celui qui vend s'oblige à recevoir un objet parfaitement déterminé, à savoir un certain montant d'unités monétaires). Elle a favorisé la sécurité et le nombre de transactions (tous les intérêts en ont profité). *La monnaie et le marché sont ensuite tout deux présentés comme des réalités sociales.* La monnaie est le fait non pas d'individualités compétentes et informées, mais bien de groupes, de collectivités, d'une nation, de plusieurs nations. Par ce biais, la monnaie préciserait les caractéristiques du lien social. *D'un côté,* elle évoque la question des droits et des obligations. La monnaie est à la fois une créance pour celui ou celle qui la possède et une dette pour celui ou celle qui l'émet. Cette double identité créance/dette symbolise à la fois la constitution (sociale) des individus (du marché) et la pérennité de la société dans son ensemble (Aglietta, Orléan, 1998). *De l'autre,* elle ouvre la voie de l'échange et de la confiance réciproque. Au delà de ses formes, la monnaie devient valeur commune par la confiance de chacun (monnaie fiduciaire).

2. Les conditions d'efficience du marché

Nous associerons les conditions d'efficience (efficacité au moindre coût) aux quatre notions suivantes : la concurrence, l'information, les coûts de transaction et le mode de régulation.

a. La concurrence

La concurrence occupe une place particulière. Elle agit directement sur certaines conditions d'existence du marché. C'est en effet grâce à la concurrence que les vendeurs s'efforcent « *de contenter le public en lui livrant des produits de meilleure qualité ou à meilleur marché* ». La concurrence est assimilée à un stimulant de l'activité économique, un vecteur de progrès. Les entreprises, stimulées par la concurrence, cherchent à améliorer l'organisation du travail (division du travail, rationalisation), à perfectionner leurs procédés de fabrication, à en inventer de nouveaux. La concurrence serait également un régulateur économique : la concurrence introduit l'ordre et la règle dans les relations industrielles et commerciales, que ce soit pour réduire les oscillations de prix ou les inégalités de production. La société civilisée repose sur une loi générale, qui consiste à échanger des produits contre des produits. L'échange universel et constant pose toutefois la question de la mesure. La théorie de la valeur et la loi de l'offre et la demande ne répondent que partiellement à cette question, seule la concurrence peut formuler une loi d'équivalence et régler la valeur relative de toutes marchandises qui s'échangent sur le marché : « *c'est la concurrence qui*

met un juste prix aux marchandises » (Montesquieu, 1750). Si la loi de l'offre et la demande est souvent évoquée pour rendre compte de la détermination des prix des marchandises vendues et achetées, elle ne peut se comprendre sans supposer l'action de la concurrence : « *Si l'on fait abstraction de la concurrence, le principe de l'offre et la demande n'a plus de sens ; il cesse de produire des beaux résultats qu'on lui attribue avec raison* ».

Trois précisions méritent cependant d'être signalées : 1° La structure de marché concurrentielle n'est pas toujours la plus optimale (notamment lorsque les coûts fixes sont importants ou les rendements croissants, exemple industries des réseaux -- > monopoles naturels) ; 2° la concurrence ne se limite pas à la notion de grand nombre, deux entreprises (duopole) ou quelques entreprises (oligopoles) peuvent avoir un comportement concurrentiel ; 3° l'arrivée de la concurrence sur un marché s'est traduit aujourd'hui par un phénomène que l'on appelle aujourd'hui : ouverture à la concurrence (direction de la concurrence sur le marché européen : transport aérien, télécommunications, électricité, gaz...).

b. L'information

Dans une économie de marché, le mécanisme de prix apparaît comme l'instrument fondamental de la transmission de l'information. Mais est-ce celui qui fournit aux agents économiques la meilleure information au moindre coût ? Hayek (1937) a répondu à cette question en soulignant que les individus étaient les seuls à même de recevoir et de produire les informations nécessaires à leurs besoins. Le marché n'est donc pas un modèle d'équilibre abstrait mais bien un processus de transmission des informations et des connaissances. Cette position théorique repose sur un postulat important (*transparence et adéquation de l'information-prix*) et sur l'idée qu'il n'y avait pas d'asymétrie d'information. Des idées qui ont été remises en cause par les travaux d'Akerlof (1971), Rothschild (1973), Salop (1977) et Stiglitz (1989) → *Le marché des Lemons*.

L'information serait moins homogène qu'il n'y paraît (information multiple), radicalement incomplète et synonyme de coûts élevés (Salop, Stiglitz, 1977, 1982), autant de sources d'inefficience qui pèsent sur la coordination par le marché.

c. Les coûts de transaction

La question des coûts de transaction renvoie bien entendu aux travaux de Coase (1937) et Williamson (1975). Par coûts de transaction, il faut entendre « *les coûts de fonctionnement d'un système d'échange, et plus précisément, dans le cadre d'une économie de marché, ce qu'il en coûte de recourir au marché pour procéder à l'allocation des ressources et transférer les droits de propriété* ». L'utilisation du marché et du système des prix génère des coûts qu'il convient d'appréhender : temps passé à rechercher les prix pertinents, coûts de négociation et de renégociation des contrats, des coûts de surveillance... Claude Ménard (1990) a ainsi identifié 4 types de coûts de transaction susceptibles d'intervenir dans le cadre du marché : les *coûts d'exclusion* (l'activité économique se traduirait souvent par des contributions conjointes où il est impossible de mesurer exactement la productivité marginale de chaque facteur, et d'en assurer la rémunération par le marché) ; les *coûts d'information* (l'échange fait nécessairement appel à un système d'information qui génère des coûts de codage, de transmission, de décodage, de stockage...) ; les *coûts de taille* (plus le marché est étendu, plus les échanges y sont impersonnels, et plus il est nécessaire de développer des mécanismes institutionnels spécifiant la nature des contrats, les règles de leur application) et les *coûts de comportements* (le comportement égoïste des agents économiques génère un coût de fonctionnement des marchés).

d. L'organisation et la régulation du marché

La régulation du marché renvoie à des conditions de fond et de forme. Il s'agit tout d'abord de dépasser le concept de la main invisible. Si les forces du marché peuvent effectivement émerger de façon spontanée (suite à un besoin latent des consommateurs), elles devront par la suite être contenues et régulées (il convient d'établir les règles du jeu). C'est la pérennité du marché qui est en

jeu. Un marché efficient est donc un marché régulé et organisé. La régulation du marché peut être déterminée par les acteurs eux-mêmes (restrictions aux échanges), par les conventions (refus de marchandiser certains biens ou services), par la loi (restrictions légales aux échanges) ou par les actions volontaires relevant du jeu des intérêts. Cette régulation repose sur un ensemble de mécanismes de *coordination*, de *contrôle* et de *sanctions* visant à garantir son efficacité et son efficience. De nombreux marchés sont aujourd'hui organisés (Bourses de commerce, marchés agricoles) et régulés (autorité de régulation : AMF, ARE, ART, ARG...)

B. Le Marché, un concept multiforme

Si le marché est devenu le symbole et l'enjeu de l'organisation des échanges, force est de constater que les différentes écoles de pensée ont mis le marché au cœur de leur réflexion sans pour autant préciser à quelle notion elles se référaient. Le marché renvoie à plusieurs interprétations, il désigne :

1. Le marché, un lieu d'échanges

Le lieu des échanges (place, foire, lieu de rassemblement des marchands et de circulation des marchandises) renvoie à la dimension spatiale du marché. : Hume (1752), Smith (1776), Ricardo (1817)... ont successivement évoqué la dimension spatiale du marché. La distance et la facilité des transports vont délimiter le marché. Si les coûts de transport étaient importants, il n'y aurait que peu ou pas de commerce entre les parties éloignées du monde (Hume, 1752). Par la suite, Smith (1776) précisera le concept de marché en recherchant les lois générales qui déterminent les prix. Il introduira à cet effet, deux types de prix, les prix de marché et les prix naturels. Les prix naturels permettront la reproduction de l'activité économique et Smith suppose que la concurrence tendra à les imposer aux échangistes. Le marché, lieu géographique des échanges, devient finalement un *champ de force défini par la concurrence*. C'est sous la condition que celle-ci puisse s'exercer librement que le marché permet aux échangistes de connaître les prix naturels. Doit-on internaliser les coûts de transports ? FOB ou CAF

2. Un processus historique

Un processus historique dans lequel seraient ancrées les relations marchandes (Marx, 1867). Il s'agit en d'autres termes d'étudier les formes prises au cours de l'histoire par ces relations marchandes (Boyer, 1986). L'accent est mis sur les rapports de production : "*sous ce vocable, on désigne toute forme spécifique des rapports de production et d'échanges, c'est à dire des relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société*". (Boyer, 1986, p 43). Le marché est appréhendé à partir du mode de production capitaliste. Ce dernier se caractérise par une forme bien précise des rapports d'échanges et de production. En premier lieu, le rapport d'échanges revêt la forme marchande; l'obligation de paiement en monnaie institue dans le même temps contrainte monétaire et sujet marchand. En second lieu, la séparation des producteurs directs de leurs moyens de production et l'obligation dans laquelle ils se trouvent alors de vendre leur force de travail définissent la spécificité des rapports de production capitalistes, ou encore du rapport salarial en général. Construire une histoire des représentations du marché consiste donc à dissocier deux notions interdépendantes : le marché et le capitalisme.

3. Un mécanisme d'échanges basés sur un système de prix

Depuis les travaux de Jevons (1871) et Walras (1874), les recherches des économistes ont privilégié l'articulation marché-modèle. Tout modèle dans lequel il y a des relations marchandes (échanges à travers un système de prix) suppose l'existence d'un marché (on utilise ainsi le terme de modèle d'une économie de marché). Le modèle de libre concurrence (Walras, 1874) et le modèle de concurrence pure et parfaite (Debreu, 1959) font référence à l'idée d'un marché idéal. L'organisation des échanges est centralisée par une institution, le commissaire priseur, qui propose des prix. Ces prix étant considérés comme des données, les agents, dissociés en unités de

consommation et de production, manifestent leurs offres et leurs demandes correspondantes. Cette confrontation entre offres et demandes pour un certain système de prix s'effectue sans qu'aucun échange n'ait eu lieu. Le prix évolue en fonction de l'excès de l'offre (la demande) sur la demande (l'offre) pour aboutir à un nouveau système de prix. Le processus d'ajustement (tâtonnement) se poursuit jusqu'à ce qu'il existe un même système de prix pour tous les opérateurs tel que pour chaque bien, l'offre soit égale à la demande, et que les échanges ne puissent s'effectuer en dehors de ce même système de prix.

4. Un mécanisme d'échanges basé sur la circulation des surplus

Allais (1943, 1989) avance qu'un modèle d'une économie de marchés « *suppose que les échanges et les opérations de production correspondantes se font à tout instant à des prix spécifiques aux opérations considérées* » (1989, p 334). Une opération d'échanges a lieu si, une fois que cette opération a été effectuée, tous les opérateurs se trouvent dans une situation préférable. Les prix utilisés sont spécifiques à chaque opération d'échanges. Allais ajoutera que "*les prix spécifiques utilisés pour chaque système d'opérations n'apparaissent que comme des paramètres auxiliaires, d'une importance économique relativement mineure, seuls les surplus réalisés ont une importance réelle*" (1989, p 363). Il y a équilibre lorsqu'il n'existe plus aucune possibilité d'échanges qui apparaisse avantageux aux opérateurs concernés, c'est à dire lorsqu'il n'y a plus aucun surplus susceptible d'être réalisé.

5. Des relations contractuelles entre des agents

Les négociations bilatérales aboutissent à des échanges directs entre les deux parties et à l'établissement de contrats qui les lient durant une période donnée. Le marché peut être conçu comme un vaste et complexe réseau de relations bilatérales. L'information dont dispose les différentes parties, joue un rôle essentiel, mais les normes, les coutumes, et les habitudes sont également très importantes, surtout si les relations marchandes ont lieu de manière répétée, avec une certaine régularité. A cela s'ajoute un cadre institutionnel qui est essentiel à l'établissement des contrats, sans garanties ni sanctions, bon nombre de transactions n'auraient pas lieu. La mise au point des contrats mais aussi la recherche de partenaires pour l'échange entraîne généralement des coûts importants (coûts de transactions ou coûts de coordination). Il s'agit entre autre des coûts des intermédiaires propres aux approches en termes de filière et de *supply chain*.

6. Une forme d'organisation des échanges

Tout marché est une forme d'organisation des relations entre les agents économiques, dont une des caractéristiques essentielles est que les transactions s'y font sur la base de prix. Toutefois, comme ces transactions entraînent des coûts importants, la question est de savoir quels sont les avantages du marché par rapport aux autres formes d'organisation. Les entreprises constituent l'une de ces organisations (Chandler, 1977). Les échanges de biens et de services ont lieu sans passer par l'intermédiaire d'un prix de marché. Des relations hiérarchiques, d'autorité et de pouvoir se substituent aux relations marchandes. Ainsi une question essentielle à propos du marché est celle de sa coexistence avec d'autres formes d'organisation. Si le marché ne disparaît pas au profit d'une théorie des coûts de transactions ou des stratégies, ceci peut être dû au fait que la diminution des coûts de transaction qui résulte des processus stratégiques (fusion-acquisition), ait pour contrepartie une augmentation des coûts de coordination des diverses activités absorbées, de sorte que le recours au marché trouve toujours une justification.

7. Le marché pertinent

Le Droit de la Concurrence utilise la notion de « marché pertinent » afin d'apprécier si une entreprise est en situation de position dominante ou de prévoir l'impact d'une concentration. Il s'agit à la fois de calculer la part de marché détenue ou acquise, et de mesurer la concurrence actuelle et potentielle. Dans un rapport datant de 1990, le Conseil de la concurrence a précisé que

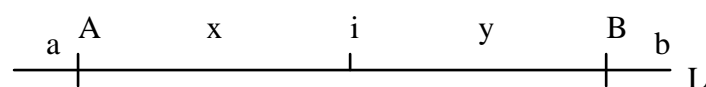
« la définition du marché sert principalement à dessiner les contours de la concurrence potentielle ».

a. Les principes du marché pertinent

On s'accorde généralement à reconnaître que *le marché pertinent comprend les produits ou services offerts par l'entreprise en cause et les produits ou services substituables et géographiquement accessibles pour les clients de cette entreprise.*

- La notion de substituabilité renvoie aux conditions dans lesquelles s'exerce la concurrence sur les marchés différenciés, ce qui constitue un sujet complexe. Les produits offerts par les différentes entreprises, même lorsqu'ils se ressemblent, ne sont pas toujours identiques, ils se différencient par certaines de leurs caractéristiques (ainsi deux lecteurs DVD peuvent se dissocier en fonction de la lecture DIVX). Il est donc faux de considérer qu'une entreprise est en position dominante dès lorsqu'elle est seule à produire un certain type de bien. Il convient donc de distinguer les cas où la concurrence est le résultat de la proximité des caractéristiques de biens produits par des entreprises différentes (écartant ainsi tout abus de position dominante) de ceux où la différenciation est telle que les produits des entreprises ne dépendent pas des politiques adoptées par leurs concurrents (réduisant ainsi les ajustements concurrentiels de prix).

- Les économistes ont généralement recours au modèle d'Hotelling, dans lequel la différenciation des biens résulte de la localisation différente des entreprises. Hotelling (1929) est parvenu à établir les bases d'un modèle de concurrence spatiale à partir d'une analogie entre la différenciation des produits et les différences de localisation des vendeurs (la distance entre deux lieux géographiques peut être interprétée comme une distance entre la variété offerte par le vendeur et la variété désirée par le consommateur). Toute son analyse repose sur l'idée que derrière la notion de différenciation des produits, il y a des agents qui préfèrent certaines variétés à d'autres, de sorte qu'une baisse (hausse) du prix d'une variété par son vendeur, n'incitera pas nécessairement tous les agents à consommer (à ne plus consommer) cette variété. Les différences de localisation des vendeurs et/ou la différenciation des produits confèreraient ainsi au vendeur, un pouvoir de « *monopole local* » dans le sens où le marché pourrait être lui même divisé en plusieurs régions. Dès lors, le marché ne serait plus considéré comme un point pour lequel un seul prix peut être obtenu, mais bien comme une entité possédant à la fois une dimension spatiale, qualitative, temporelle....



Le modèle d'Hotelling conduit à distinguer deux situations de marché. Dans la première, les clientèles potentielles des deux vendeurs se recouvrent. Si l'un des vendeurs augmente son prix, sa demande va diminuer, et se reporter intégralement sur l'autre vendeur. Les élasticités prix croisées sont donc significatives. Les entreprises sont en concurrence directe, et cette dernière sera d'autant plus intense que les segments de clientèle potentielle des deux magasins se juxtaposent. Dans la seconde, le marché n'est pas complètement couvert, la réduction de la demande de l'entreprise A, lorsqu'elle augmente son prix, ne résulte que de la réduction de sa demande potentielle. Celle-ci n'est pas affectée par une modification marginale du comportement de l'entreprise 2. Elle se trouve en position de monopole local. Le marché qu'il convient de considérer pour apprécier le comportement de chacune des entreprises, n'est pas la totalité de la route, mais les segments correspondants aux clientèles respectives potentielles de chaque entreprise.

Le principal enseignement de ce modèle est que, pour pouvoir considérer que deux entreprises opèrent sur un même marché, il faut que les élasticités-prix croisées de leurs fonctions de demande soient élevées. Ceci signifie en effet que leurs clientèles se recouvrent et qu'en conséquence leurs politiques de prix se trouvent disciplinées par une compétition à laquelle elles ne peuvent pas

échapper. La délimitation du marché pertinent appelle essentiellement une analyse de la demande adressée aux différentes entreprises opérant sur ce marché. A contrario, l'examen des structures de coûts ou des caractéristiques physiques des biens offerts n'est pas considéré comme un élément pertinent pour établir un tel jugement. Ainsi, des biens physiquement différents (le TGV et l'avion sur la ligne Paris - Marseille). Peuvent être des substituts. Il convient maintenant de présenter la méthode et les critères mis en œuvre par les autorités de marché pour délimiter un marché pertinent afin de les confronter au modèle économique décrit.

b. La méthode de délimitation du marché pertinent

Il existe une pluralité de critères qui permettent d'apprécier la substituabilité de deux biens.

→ La nature du produit et le besoin satisfait

L'identification des caractéristiques physiques, matérielles du produit ainsi que de leur fonction ou propriétés (besoin satisfait) constitue la première étape de l'analyse. Doivent être considérés comme appartenant au même marché, les produits ou services dont on peut raisonnablement penser que les demandeurs les considèrent comme des moyens alternatifs de satisfaire une même demande. Ainsi des biens ou des services ne sont ils pas considérés comme substituables lorsque les demandeurs ne les considèrent pas comme aptes à satisfaire un même besoin. Le Conseil de la Concurrence a ainsi considéré que le marché de la vente de livres par clubs était un marché spécifique « *dès lors qu'aux yeux des adhérents qui recherchent la satisfaction d'un besoin spécifique, les livres qui leur sont proposés par un club, fortement individualisés, ne sont pas ou sont peu substituables aux livres distribués par d'autres canaux* » (BOCC, 1^{er} juin 1990).

A l'inverse, des biens ou des services de nature différente seront jugés substituables dès lors qu'il apparaît qu'un nombre substantiel de demandeurs les considèrent comme équivalents. Ainsi la Commission de la concurrence a-t-elle considéré que les appareils de télévision loués et ceux qui sont vendus étaient des produits substituables en se fondant sur la similitude des services fournis aux consommateurs par l'intermédiaire de la vente et de la location en téléviseurs (Affaire Locatel, 1980).

Enfin l'identité du besoin satisfait ne suffit pas. Ce n'est pas parce que deux biens sont aptes à satisfaire le même besoin qu'ils sont nécessairement substituables.

→ Le prix ou le coût d'utilisation, ou encore le coût de mis à disposition du bien

Deux biens de même nature, aptes à satisfaire le même besoin, ne sont pas jugés substituables si leurs prix ou leurs coûts d'utilisation sont par trop différents, et que cette différence se maintient dans le temps. En revanche, la sensibilité de la demande aux variations de prix constitue un indice de substituabilité. C'est ainsi que l'Arrêt de la Cour d'Appel de Paris a statué sur la vente de livres par des clubs : « *considérant que la vente de livres par clubs, outre le fait que le régime légal dérogatoire dont bénéficie ce mode de distribution en matière de prix, étant observé que la coexistence durable de niveaux de prix sensiblement différents pour des produits même identiques, indique déjà que ces produits ne sont pas sur le même marché, présente les caractéristiques qui en font un marché spécifique par rapport au marché général du livre* » (21 mai 1990).

→ La stratégie de différenciation des offreurs (méthode de distribution)

La substituabilité de produits peut être altérée par la stratégie commerciale des offreurs. L'ancienne Commission de la concurrence avait relevé que « *la stratégie de différenciation mise en œuvre par les offreurs doit également être prise en compte pour définir les contours d'un marché. Un producteur peut différencier son produit de ceux offerts par certains de ses concurrents en le présentant différemment, en lui donnant une qualité particulière ou encore une image spécifique. L'image d'un produit résulte fréquemment non seulement de la publicité faite par le producteur, mais également de l'image des distributeurs par lesquels le producteur distribue son produit* » (rapport 1984, p. 66). Ainsi dans l'affaire de la dermatopharmacie, les juges ont admis que la

spécificité du circuit de distribution officinal était de nature à rendre les cosmétiques vendus en pharmacie non substituables à ceux, de même nature, commercialisés par des voies différentes.

→ *Le facteur géographique*

Des produits ne sont substituables que si les consommateurs ont effectivement la possibilité d'arbitrer entre eux. Il faut donc que les produits leur soient effectivement accessibles. Des produits de même nature et aptes à satisfaire les mêmes besoins ne sont pas substituables s'ils ne sont pas disponibles dans les mêmes zones géographiques ou si les coûts de transport qu'un demandeur d'une zone aurait à supporter pour obtenir des produits en provenance d'une autre zone sont trop importants. Ce critère géographique soulève une question ponctuelle. L'article 86 du Traité de Rome prohibe l'exploitation d'une position dominante « *dans le marché commun ou une partie substantielle de celui-ci* ». L'article 8.1 de l'ordonnance de 1986 interdit l'exploitation abusive d'une position dominante « *sur le marché intérieur ou une partie substantielle de ce marché* ». En droit communautaire, il est acquis que cette notion vise, non pas l'étendue géographique du marché de référence, mais l'importance économique de ce dernier pour l'activité considérée.

→ *L'existence d'une réglementation spécifique*

Cette dernière peut contribuer à la non substituabilité d'un produit. Tel est le cas des livres vendus par les Clubs, qui bénéficient d'un régime dérogatoire en matière de prix.

III. L'ETAT

L'histoire du rôle de l'Etat pourrait se résumer à un lent passage de l'Etat gendarme à l'Etat Providence, du moins jusqu'aux années 1970. L'*Etat gendarme* désigne une intervention de l'Etat se limitant à assurer les grandes fonctions régaliennes (armée, justice, police...). Toute action visant à influencer sur l'activité économique serait ainsi prohibée. A l'opposé, l'expression *Etat providence* attribue à l'Etat le devoir de jouer un rôle actif en stimulant la croissance économique, en fournissant une protection sociale et en corrigeant les injustices sociales. Le terme Etat Providence renvoie à plusieurs interprétations. C'est tout d'abord un terme qui traduit une opposition entre deux courants de pensée du 19^{ème} siècle. D'un côté, les libéraux qui affirment le primat de l'individu et le risque de voir l'Etat se substituer à la Providence. De l'autre, des républicains du second empire qui critiquent la philosophie trop individualiste de certaines lois et préconisaient un « Etat social » se préoccupant de l'intérêt général. Emile Ollivier (1825-1913), député républicain des Bouches du Rhône, aurait ainsi employé pour la première fois le terme d'Etat providence alors qu'il était rapporteur de la loi du 25 mai 1864, qui abolissait le délit de coalition créé par la Loi Le Chapelier de 1791 et instaurait le droit de grève. Le terme Etat providence sera ensuite utilisé par « *les socialistes allemands de la chaire* » (universitaires), sous le vocable « Wohlfahrtsstaat », pour décrire un système qui annonce les politiques bismarckiennes en matière sociale. Le terme Etat providence sera enfin associé au terme anglais « *Welfare state* » (état de bien être), forgé dans les années 1940. Une période qui coïncide avec le financement public des dépenses sociales (système de Lord Beveridge) et l'émergence des politiques économiques keynésiennes.

Au regard de la *Comptabilité nationale*, l'Etat renvoie au secteur institutionnel des administrations publiques (APU) dont la fonction principale consiste « *à produire des biens et services non marchands ou à effectuer des opérations de redistribution du revenu ou du patrimoine national* » (Archambault, 1985, p. 50). Leurs ressources sont des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations). Le secteur des APU est subdivisé en trois sous-secteurs : les administrations publiques centrales (APUC) ; les administrations publiques locales (APUL) et les administrations de la Sécurité sociale (ASSO). *Les administrations publiques centrales* sont constituées de l'Etat et de divers organismes tels que les Universités, le CEA (centre d'énergie atomique), l'ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi)... *Les administrations publiques locales* regroupent les collectivités locales (régions, départements, communes) et divers organismes tels que les régions (établissement

public chargé de la gestion d'un service public), les districts², les chambres de commerce... *Les administrations de Sécurité sociale* rassemblent toutes les unités qui distribuent des prestations sociales en contrepartie de cotisations sociales obligatoires (régime d'assurance sociale bismarckien) et les organismes qui bénéficient de ces ressources (hôpitaux publics...). L'importance économique des administrations publiques repose sur l'ampleur de leur contribution au PIB (près de 15%) et sur celle des prélèvements obligatoires (près de 44.3% du PIB). Le taux de prélèvements obligatoires (rapport des prélèvements obligatoires au PIB) et la part des dépenses publiques dans le PIB sont souvent considérés dans les débats politiques comme de bons indicateurs du poids de l'Etat dans l'économie. Or comme le souligne Jean-Pierre Piriou (2006, p. 56), « *cette assimilation est plus qu'approximative* ». Ainsi de 1960 à 1984, le taux de prélèvements obligatoire est passé de 32.2% à 45.5% du PIB, or les trois quarts de cette hausse ont été dues à l'augmentation des cotisations sociales et un quart seulement aux impôts. Afin d'appréhender la place de l'Etat dans la sphère économique et sociale, nous reviendrons dans un premier temps sur l'évolution du rôle de l'Etat, en insistant sur le passage de l'Etat gendarme à l'Etat providence. Nous présenterons dans un deuxième temps les débats théoriques occasionnés par l'interventionnisme étatique. Nous analyserons dans un troisième temps la crise de l'Etat providence survenue dans les années 70 et le nouveau rôle de l'Etat.

A. L'évolution du rôle de l'Etat

Si l'opposition entre Etat gendarme et Etat providence reflète une partie des débats du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle, il convient de rappeler que l'Autorité publique n'a jamais cessé d'intervenir dans la sphère économique et sociale. Les guerres de 1914 et de 1940, ainsi que la crise économique de 1929 vont cependant donner une nouvelle légitimité aux interventions de l'Etat. La période actuelle se caractérise par une remise en cause du rôle et de la place de l'Etat dans l'économie.

1. De l'Etat gendarme à l'Etat Providence

Pendant très longtemps, l'Etat a eu pour fonction principale d'assurer le maintien de l'ordre dans la nation, et tout particulièrement de veiller au respect du droit de propriété privée. Cette fonction revenait à doter la puissance publique de moyens lui permettant d'avoir une police, une justice et une défense nationale. Il en résultait que le budget de l'Etat était composé de dépenses liées à ces fonctions et des recettes, principalement procurées par l'impôt, destinées à les financer. Ce phénomène procédait très largement de la conception libérale du rôle de l'Etat, qui en théorie, n'avait pas de volonté propre. La satisfaction des besoins individuels passant normalement par les mécanismes du marché, l'Etat devait contenter de garantir les règles du jeu du marché et, dans le cas contraire, disposer des moyens de sanctionner ceux qui y contreviendraient. En d'autres termes, il devait se limiter à un rôle *d'Etat-Gendarme ou encore d'Etat minimal*. Dans les faits, les choses ne se sont pas passées ainsi, les formes d'intervention de l'Etat dans la sphère sociale et économique ont été importantes tout au long du 19^{ème} siècle et jusqu'à la guerre de 1914 - 1918.

a. Les *Poors Laws* Anglaises

Les *Poors Laws* (Lois sur les pauvres) renvoient aux aides financières accordées aux plus pauvres en Angleterre et dans le reste du Royaume Uni entre le 17^{ème} et le 19^{ème} siècle. Elles sont nées de la volonté des Tudors de contrôler les populations pauvres tout en évitant que les élites aient une trop forte emprise sur elles. Déjà en 1572, puis en 1576, des lois imposaient aux paroissiens aisés de payer une somme hebdomadaire pour aider les plus pauvres. Les juges de paix étaient alors chargés de lister la population concernée dans chaque paroisse. En parallèle, des ateliers paroissiaux avaient été créés afin d'offrir un travail à des sans emplois.

² Depuis la loi 99-586 du 12 juillet 1999, dite *loi Chevènement*, le district a pris la forme de la communauté de communes ou communauté d'agglomération.



La première « *Poor Law*³ » fût promulguée en 1601 sous le règne d'Elisabeth I. L'Etat anglais prit en charge les indigents et se dota d'une législation afin de porter assistance aux déshérités. Le lien entre la misère et le chômage était ainsi reconnu. Avec cette obligation légale, se développèrent des « *Workhouses*⁴ » (maisons de travail) dans lesquelles les pauvres travaillaient et étaient hébergés. Ces lieux d'hébergement furent rapidement considérés comme de véritables dépôts de mendicité (Charles Dickens en fait la description dans *Oliver Twist*) et de purs instruments de contrôle des indigents.

La *loi de Speenhamland*, l'une des nombreuses *Poors Laws*, entra en vigueur en Grande Bretagne dès 1795 (Polanyi, 1944). Elle assura jusqu'en 1834 un revenu minimum aux pauvres dans chaque paroisse. Au XVIII^e siècle, les économistes classiques (Malthus, Ricardo...) luttèrent contre cette politique sociale qu'ils accusaient de freiner le développement de l'industrie naissante. Ils obtinrent leur quasi-abrogation en 1834, par un amendement, *the Poor Law Amendment Act*, lequel privait les pauvres de toute aide. L'Etat britannique pouvait ainsi se consacrer aux seules fonctions régaliennes (Défense, Police, Justice) et laisser les *Workhouses* se dégrader avec le temps. Il faudra attendre le début du 20^{ème} siècle pour que la Grande Bretagne mette en place un système de pensions pour les vieillards indigents (1908) et une assurance sociale pour les plus pauvres des ouvriers agricoles qui sera la base des travaux de William Beveridge.

b. L'interventionnisme économique et social de l'Etat français



Dans l'histoire de France, l'Etat obtient ses lettres de noblesse avec le *Colbertisme*. Cette doctrine economico-politique, établie par Jean-Baptiste Colbert au 17^{ème} siècle, tend à faire de l'Etat un vecteur de puissance et de grandeur pour le pays et son monarque. Les soutiens apportés par Colbert aux manufactures françaises ne sont que temporaires, cependant leur objectif est précis : permettre aux entreprises françaises d'acquérir un savoir faire et une taille qui amélioreront leur compétitivité face aux concurrents anglais et hollandais. Au fil du temps, on trouve de nombreuses illustrations de

l'interventionnisme économique et social de l'Etat français. Sous la Monarchie de Juillet (1830 - 1848), la grande bourgeoisie financière qui est au pouvoir par l'intermédiaire des Lafittes et Guizot fera de la chose publique « *un gouvernement d'affaires* » : utilisation de l'instrument réglementaire et mise en oeuvre d'une politique très protectionniste pour la sauvegarde des marchés intérieurs (de la fonte au bois [intérêts communs des maîtres de forge et des propriétaires forestiers] en passant par le textile) ; engagement de l'Etat dans la construction du premier réseau de chemin de fer. Sous le second empire, l'intervention de l'Etat apparaît à travers la signature du Traité de Commerce franco-anglais de Libre Echange en 1860. Certes, cette politique est tout à fait conforme au précepte de base de l'économie libérale « *Laissez-faire, laissez-aller* », cependant, ce traité a été négocié et signé par Napoléon III, sous l'influence du saint-simonien Michel Chevalier, mais contre la volonté des industriels français.

Dans le domaine social, l'intervention de l'Etat a connu historiquement cinq étapes décisives :

- La prise charge de l'hygiène publique (fin du 18^{ème} siècle) : il s'agissait d'offrir à la population un cadre de vie décent de manière à assurer une prévention contre les fléaux collectifs (peste...).
- La réglementation de la relation du travail : l'Etat a cherché à protéger les catégories les plus fragiles dans l'emploi (les enfants en 1841, les jeunes filles en 1874, et les femmes en 1892). Ce n'est qu'à la fin du 19^{ème} siècle que la protection est étendue à l'ensemble des salariés.
- L'organisation de l'assistance : l'obligation d'assister les pauvres a un fondement social et non religieux. La société du 19^{ème} siècle rappelle, après les révolutionnaires de 1793, que l'assistance est réservée aux individus placés dans l'impossibilité de travailler.

³ Les *Poors Laws* ne doivent pas se confondre avec l'Etat providence, elles étaient le fait des paroisses et non de l'Etat.

⁴ Même si ces foyers existaient déjà, ils furent officiellement créés en 1834 par le *Poor Law Amendment Act*.

- Le développement d'un régime d'assurances sociales : durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle, l'Etat met en place un système d'assurances sociales obligatoires, la notion de risque social est alors instituée, d'abord pour les accidents du travail, puis après pour la maladie et l'invalidité.
- L'institution de la Sécurité Sociale en 1945 : la Sécurité Sociale assure la sécurité du revenu en généralisant les techniques de l'assurance sociale obligatoire.

c. Le système Bismarckien de la fin du 19^{ème} siècle

C'est en Allemagne que se développe le premier système généralisé de protection sociale. Dès son arrivée au pouvoir, le chancelier Otto Von Bismarck combattant la montée du parti social démocrate



allemand, en reprit plusieurs idées afin de satisfaire la classe ouvrière et empêcher le retour de ses adversaires sur la scène politique. L'Allemagne fût ainsi doté à la fin du 19^{ème} siècle d'un système moderne de protection sociale. En 1883, la première assurance maladie obligatoire pour les ouvriers de l'industrie dont le revenu dépassait les 2000 marks, fût créée. La gestion de ces fonds fût confiée à des institutions autonomes en majorité contrôlées par des représentants ouvriers qui durent pour la première fois gérer un patrimoine collectif. En 1884, une loi sur les accidents du travail fût votée. Elle obligeait les industriels allemands à cotiser à des caisses coopératives destinées à indemniser les victimes. Ainsi, un ouvrier

devenu totalement invalide, pouvait continuer à toucher 66% de son revenu, et en cas de décès, la veuve continuait à en percevoir une partie. En 1889, un système de retraite obligatoire fût imposé par la loi sur l'assurance vieillesse et invalidité.

d. La première guerre mondiale

La première guerre mondiale marque une rupture brutale dans l'évolution des dépenses publiques et dans la nature des fonctions de l'Etat. Le financement de la guerre provoque un gonflement subit des dépenses de l'Etat malgré une diminution parallèle de toutes les autres catégories de dépenses publiques. Ainsi en 1916, la défense nationale coûte 8 fois plus chère qu'en 1913. Après la guerre, si les dépenses de défense nationale diminuent rapidement, le relais est pris par le paiement des dommages de guerre, par les pensions des anciens combattants et par l'accroissement de la dette publique qui a plus que quadruplé entre 1914 et 1921. A côté de ces dépenses, on note de multiples interventions de l'Etat dans la vie économique et sociale : quasi-monopole du commerce extérieur, rationnement et contrôle des prix des biens de consommation alimentaire, extension de la législation sociale des industries d'armement, contrôle des prix des fournitures de guerre. Un décret du 15 juillet 1915, permettra même au gouvernement français d'accorder des avances aux industriels pour leurs investissements. L'idée que l'Etat pouvait être appelé au cours des périodes difficiles, à élargir le champ de sa vocation en se faisant le protecteur, et non le simple arbitre, du système capitaliste, fût progressivement admise. Ce changement considérable, opéré dans la conception des missions de l'Etat, se radicalisa dans les années qui suivirent la grande crise de 1929. En effet, avant même que John Maynard Keynes ait développé sa «*Théorie Générale de l'Emploi, de l'intérêt et de la monnaie*» et jeté les fondements théoriques d'une légitimité du rôle régulateur de l'Etat, plusieurs grandes puissances, animées par des motifs politiques très divers, allaient déjà mettre en oeuvre des politiques de lutte contre la crise.

e. La crise de 1929 et le New Deal américain de 1934

Le *New Deal* est le nom de la politique interventionniste mise en place par le président Franklin Roosevelt pour lutter contre la crise économique de 1929. Cet exemple est particulièrement intéressant car il s'agit d'un pays qui, bien que profondément imprégné par l'idéologie libérale, va mettre en oeuvre un arsenal de mesures réglementaires réorganisant tous les aspects essentiels de la vie économique et sociale. Le New Deal constitue donc une première expérience d'Etat providence aux Etats-Unis. Les historiens ont coutume de distinguer deux New Deal. Le premier mis en oeuvre au cours des 100 jours (du 9 mars au 16 juin 1933) et qui comprend un grand nombre de mesures

réglementant l'organisation monétaire et le contrôle du crédit, le contrôle des opérations boursières, les rapports entre l'état et les industriels, les rapports entre patrons et ouvriers, les droits syndicaux, le contrôle des ententes, le mécanisme de soutien des prix agricoles, la limitation des productions agricoles, la lutte massive contre le chômage (politique des grands travaux), la politique d'aménagement du territoire (expérience de la Tennessee Valley). Le second New Deal fait suite à l'invalidation de l'*Agricultural Adjustment Act* (AAA) et le *National Industrial Recovery Act* (NIRA) par la Cour Suprême. Roosevelt est alors amené à proposer une nouvelle série de mesures réformatrices.

Durant le 1^{er} New Deal, Roosevelt bénéficie d'un Congrès qui lui est dévolu (victoire écrasante du Parti Démocrate aux élections de 1932) et d'un climat d'incertitude lié à la Crise de 1929. Il peut ainsi procéder à une série de mesures destinées à rétablir l'équilibre du système bancaire, du marché financier et aider les chômeurs. Le 6 mars 1933, toutes les banques seront fermées durant quatre jours (*Bank Holidays*), le temps que le Congrès, réuni en session extraordinaire, vote l'*Emergency Banking Act*. Une nouvelle commission, la *Securities and Exchange Commission* (SEC), est chargée de réguler les marchés financiers et de jouer le rôle de gendarme. Afin de permettre une remontée des prix, l'étalon or est abandonnée en avril 1933. Il s'ensuit une baisse du dollar (ce dernier est dévalué en 1934 et fixé à 59,06% de sa valeur) et une lente reprise économique. L'Administration américaine entreprit également de protéger les agriculteurs contre les aléas du marché en



distribuant des subventions fédérales et en contrôlant la production par l'*Agricultural Adjustment Act*. La réduction des récoltes fût décidée pour faire remonter les cours des matières agricoles. Le *National Industrial Recovery Act* fût signé en 1933. Il s'appuyait sur deux types de réformes. D'un côté, il encourageait les industriels à signer des codes de loyale concurrence, de l'autre, il accordait aux ouvriers la liberté de se syndiquer et de négocier des conventions collectives. L'une des plus grandes avancées de cette période est cependant le vote du *Social Security Act*, le 14 août 1935. Les Etats-Unis se dotent d'un système de protection sociale au niveau fédéral : retraite pour les plus de 65 ans, assurance chômage et aides diverses pour les handicapés (la maladie et l'invalidité ne seront pas couvertes). Les années 30 verront aussi la création d'un système de retraites par répartition destiné à protéger les personnes âgées contre la misère. Toutes ces dispositions furent saluées par le patronat, les salariés et l'ensemble des américains. Le New Deal lançait ainsi les bases du *Welfare State*. Les réformes de Roosevelt seront brusquement arrêtées par la Cour Suprême dès 1935. C'est tout la NRA qui est condamnée. Les neuf juges estimaient que les codes de loyale concurrence allaient à l'encontre des dispositions commerciales de la Constitution. Puis, c'est au tour de l'AAA d'être invalidée en janvier 1936 pour avoir créée une taxe illégale en faveur des exploitants agricoles. Ces deux arrêts interviennent au moment où les Etats-Unis renouent avec la croissance et n'auront pas de conséquences sur l'activité économique. Toutefois, le pays connaît une nouvelle récession au cours de l'été 1937. Cette dernière a pour conséquence d'entraîner une diminution de la production de 30% et une augmentation de près de 5 pts du taux de chômage (14,3% à 19%) entre 1937 et 1938.

Roosevelt convoquera le Congrès et obtiendra une rallonge budgétaire de 5 milliards de dollars. Grâce à cette injonction de nouveaux crédits, la situation s'améliora. Le *Second New Deal* comportait des mesures telles que la limitation de la durée hebdomadaire du travail à 44 heures ; la mise en place d'un salaire minimal ; l'ouverture de crédits pour la construction d'habitations ainsi que diverses mesures en faveur de l'agriculture. Mais surtout, contrairement au premier New Deal, le second fût fortement influencé par les travaux de John Maynard Keynes⁵ et l'école dite des conjoncturistes (Hansen, Foster). A l'Etat arbitre, devenu l'Etat protecteur, allait ainsi se substituer

⁵ Dans son *Histoire des Etats-Unis*, Bernard Vincent (1997, p. 200) rappelle qu'à l'issue d'une entrevue entre Roosevelt et Keynes, le premier aurait déclaré n'avoir rien compris au discours tenu par le second.

l'Etat interventionniste, ayant le devoir de veiller au bien être de la population, et donc de se substituer, chaque fois que nécessaire, aux partenaires défailnants.

2. La légitimité du rôle de l'Etat au lendemain de la seconde guerre mondiale

Face aux conséquences inattendues de la « Grande Crise », les différents Etats des grands pays capitalistes ont été amenés à affirmer leur rôle d'arbitre et de redistributeur dans le champ social. Cette mutation des fonctions de l'Etat sera renforcée par la Seconde Guerre Mondiale. Si cette dernière souligne un nouveau palier dans la progression des dépenses publiques, elle marque également le développement d'idées nouvelles qui vont légitimer et favoriser les interventions multidirectionnelles de l'Etat dans l'ensemble des pays occidentaux avancés.

a. Les apports de Sir William Beveridge



En 1941, Sir William Beveridge, parlementaire anglais, fût chargé d'un rapport sur l'organisation d'un système de sécurité sociale pour le gouvernement britannique. Ce rapport, publié en 1942 et intitulé « *Social Insurance and Allied Services* » comprenait de nombreuses propositions visant à redéfinir le rôle de l'Etat d'après guerre. Il préconisait notamment un régime de sécurité sociale dont le principal objectif était « *libérer l'homme du besoin* » en garantissant la sécurité du revenu face aux aléas de la vie. Ces risques qui menaçaient le revenu régulier des individus, concernaient la maladie, les accidents du travail, le décès, la vieillesse, la maternité, le chômage... Face aux politiques partielles et limitées, Beveridge proposa la mise en place d'un régime d'assurance sociale constitué autour de trois caractéristiques : **un système généralisé** qui couvre l'ensemble de la population quel que soit son statut d'emploi ou son revenu ; **un système unifié et simple** puisqu'une seule cotisation couvre l'ensemble des risques qui peuvent entraîner une privation du revenu ; **un système uniforme** étant donné que les prestations sont uniformes quel que soit le gain des intéressés (cité par Pierre Rosanvallon dans son ouvrage *Crise de l'Etat Providence*, 1981).

Dans un second rapport, intitulé « *Full Employment in a Free Society* » et paru en 1944, William Beveridge s'intéressa exclusivement au problème du chômage qu'il considérait comme le risque majeur dans nos sociétés. Le devoir de l'Etat consiste ainsi à garantir le plein emploi : « *Ce doit être une fonction de l'Etat que de protéger ses citoyens contre le chômage de masse, aussi définitivement que c'est maintenant la fonction de l'Etat que de protéger ses citoyens contre les attaques du dehors et contre les vols et les violences du dedans* » (Rosanvallon, 1981, p. 148).

b. La typologie des fonctions de l'Etat de Richard Musgrave (1959)

Ayant la volonté de dresser une typologie des interventions de l'Etat, l'économiste américain Musgrave (1910-2007) considère que l'action des pouvoirs publics peut être appréhendée à travers trois fonctions principales : une fonction d'allocation, de redistribution et de stabilisation (ou de régulation).

- Par la fonction d'allocation des ressources, l'Etat est amené à intervenir pour cinq raisons principales : (1) la définition de règles et des droits permettant le fonctionnement des marchés. (2)



l'existence de rendements croissants aboutissant à l'émergence de monopoles naturels. (3) lorsque le marché s'avère incapable de satisfaire certains besoins (production de biens et services collectifs). Les biens et services collectifs sont avant tout des biens indivisibles (exemple des routes, de l'éclairage des voies publiques, la force de dissuasion nucléaire...), des biens qui font l'objet d'une consommation collective (exemple des parcs nationaux), des biens qui peuvent être consommés par certains usagers sans que pour autant d'autres usagers potentiels en soient privés (principe de non exclusion), des biens dont le prix n'a pas de réelle signification économique (en d'autres termes, qui ne transitent pas par un marché,

comme le prix d'un ticket de la RATP...). (4) la multiplication des effets externes⁶ liés aux activités des particuliers (ménages, entreprises). Ainsi l'Etat intervient pour réglementer à titre préventif certaines activités et prévenir les possibilités de nuisances (effets externes négatifs) liées à certains domaines d'activité comme le rejet des eaux usées et polluées, le rejet de gaz toxiques dans l'air... On dit alors que l'Etat oblige les entrepreneurs à « internaliser » des coûts qui auraient été rejetés sans cela sur la collectivité. (5) la régulation du marché des biens tutélaires. Il s'agit de biens que le marché produit spontanément en quantité suffisante pour satisfaire les besoins des agents, mais pour lesquels l'autorité publique considère qu'il faut intervenir dans la consommation des agents, pour qu'ils consomment plus (l'hygiène) ou moins (alcool).

- *La fonction de redistribution* relève de la justice sociale. Par nature, le libéralisme et l'économie de marché créent des inégalités dans la société. L'Etat est amené à réduire ces inégalités en redistribuant une partie de la richesse nationale créée. Ainsi l'Etat semble plus que jamais responsable de la réparation du risque social et de la solidarité sociale. On se tourne vers lui comme vers le garant de la redistribution par l'impôt et les revenus de transferts, et on attend de lui qu'il permette à tous d'accéder à des services collectifs de qualité. Lorsque se développent les phénomènes d'exclusion, de grande pauvreté, d'anomie dans les banlieues, c'est son intervention que l'on réclame ou son inaction que l'on déplore.

Dans leur ouvrage « *Combattre les inégalités et la pauvreté : les Etats-Unis face à l'Europe* », Alberto Alesina et Edward Glaeser (2006), deux économistes à Harvard, ont tiré quelques conclusions sur le fonctionnement de la redistribution sur les deux rives de l'Atlantique. Les flux de ressources pris aux riches pour donner aux plus pauvres sont bien plus importants en Europe occidentale qu'aux Etats-Unis. Les dépenses publiques y sont en moyenne plus élevées, 45% du PIB dans l'Union Européenne contre moins de 30% aux Etats-Unis. A l'intérieur de ces dépenses, c'est le poste des transferts aux ménages qui explique l'essentiel de l'écart : ils sont presque deux fois plus élevés côté européen. Cette différence, déjà présente à la fin du XIX^{ème} siècle, a un caractère structurel indiscutable. Elle se vérifie aussi du côté des recettes. Les taux d'imposition américains sont plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe pour les faibles revenus, et plus bas pour les revenus élevés. La forte disparité entre les deux continents est cependant atténuée par l'effet charité. Les américains pratiquent davantage l'aide sociale privée que les européens. En moyenne et par personne, les premiers versent trois fois plus de dons que les seconds. Alesina et Glaeser ont cherché à expliquer ces différences. Les hypothèses économiques, comme celle d'une mobilité ascendante plus facile dans le système américain (qui rendrait plus « tolérables » les inégalités), ne résistent pas aux tests économétriques. Ainsi la classe moyenne aux Etats-Unis ne semble que très légèrement plus mobile que son homologue en Allemagne. Deuxième type d'explication possible, la divergence des contextes politiques. L'absence d'un puissant parti socialiste aux Etats (favorisant l'Etat providence), le fédéralisme américain (qui entrave l'adoption de vastes programmes de redistribution) et l'impact du système électoral (la proportionnelle entraînant une plus forte politique redistributive) sont des facteurs certains mais qui n'expliquent pas tout.

Les auteurs avancent en effet l'existence d'un autre facteur, spécifique à l'Amérique, la question raciale. Cette dernière entretiendrait une fragmentation de la société américaine qui tranche avec l'homogénéité européenne. Compte tenu du fait que la population noire est aussi la plus pauvre, la résistance à la redistribution serait renforcée par la méfiance entre communautés ethniques. La corrélation est très significative et inversement proportionnelle entre le degré d'hétérogénéité raciale d'une société et la part des revenus redistribués en pourcentage du PIB. Selon les auteurs, ce constat ne serait guère encourageant pour l'avenir de l'Etat providence en Europe : « *En Europe occidentale, la composition ethnique et raciale est en train de changer. L'immigration en provenance d'Afrique du Nord et d'Europe de l'Est va rendre la région moins homogène. Et l'extrême droite européenne joue déjà la carte raciste pour s'opposer aux politiques sociales* ».

⁶ Notion forgée par Alfred Marshall au début du XX siècle.

- La fonction de stabilisation vise les grands objectifs macroéconomiques tels qu'un niveau d'emploi élevé, une inflation modérée, une croissance du PIB... Cette fonction relativement nouvelle de l'Etat nécessite des moyens appropriés que sont la politique budgétaire, monétaire, industrielle...

3. La mise place de l'Etat providence dans le monde occidental après 1945

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, une typologie classique de l'Etat providence opposera le modèle bismarckien au modèle beveridgien. Ces deux modèles présentent des différences en matière d'objectifs, de conditions d'accès et de financement.

	Modèle bismarckien	Modèle beveridgien
Fondements	Assurance professionnelle	Solidarité nationale
Objectifs	Compenser la perte de revenu	Répondre gratuitement aux risques de la vie
Conditions d'accès	Avoir cotisé	Être dans le besoin
Financement	Cotisations en fonction du revenu	Impôt pour tous

Les pays industrialisés expérimenteront ces deux modèles tout au long de la période dite des trente glorieuses.

a. Les différentes expériences de l'Etat providence

Si l'histoire de l'Etat providence renvoie à l'opposition de deux modèles sociaux, l'histoire des nations montre que chaque pays a cherché à expérimenter un ensemble de pratiques, à la fois plus justes et plus équitables.

→ *Le modèle social français*

En France, l'histoire de la protection sociale est indissociable de l'histoire de l'Etat. Ainsi lorsque l'Etat est interventionniste, la protection sociale fait un bond en avant. C'est à partir de la seconde guerre mondiale que l'Etat Providence prend véritablement corps. L'institution de la Sécurité Sociale (1945) assure la sécurité du revenu en généralisant les techniques de l'assurance sociale obligatoire. Cependant, deux mécanismes vont être à l'origine de la montée en puissance de l'Etat providence : (1) l'extension à de nouvelles catégories de la population du bénéfice des allocations familiales et, dans une moindre mesure, de la couverture maladie et retraite ; (2) l'amélioration de la couverture sociale par le développement des systèmes complémentaires, telle l'assurance-chômage. La montée de l'Etat Providence se traduira par une augmentation de la part des transferts sociaux dans le revenu disponible brut des ménages (près d'un tiers actuellement). L'importance des sommes transférées par la seule Sécurité Sociale excèdera rapidement le budget de l'Etat. Le modèle français de protection sociale, construit au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, s'est appuyé à la fois sur le modèle bismarckien et sur le modèle beveridgien. Sur le plan de la philosophie générale, la Sécurité Sociale traduit une double logique: logique de risques et logique de statuts.

<u>Logique de risques</u>
Les prestations sociales peuvent être analysées en fonction des risques qu'elles servent à couvrir ou des compensations de revenus qu'elles apportent pour différents événements de la vie : santé, vieillesse, famille, emploi.

<u>Logique de statuts</u>
La protection sociale est un élément constitutif de l'identité des groupes sociaux, ainsi les actifs sont regroupés par l'origine de leurs ressources (salariés/non salariés), par le niveau de leurs revenus (cadres/non cadres) ou par le statut de leur employeur.

La protection sociale renvoie principalement à la sécurité sociale, c'est-à-dire au régime général des salariés du privé, financé pour l'essentiel par les cotisations de ces derniers et de leurs employeurs. Elle totalise à elle seule les trois quarts du budget de la protection sociale et regroupe

les dépenses liées à la maladie (CNAM), aux retraites de base (CNAV) et à la politique familiale (CNAF). Il faut y ajouter les retraites complémentaires qui se répartissent entre les régimes de l'ARRCO (Association des Régimes de Retraites Complémentaires) pour tous les salariés du secteur privé, de l'AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des Cadres) pour les seuls cadres, du secteur public, des artisans, commerçants et exploitants agricoles. L'assurance chômage (instituée en 1958) est gérée paritaire et alimentée par des cotisations des employeurs et des employés. Au niveau régional, les ASSEDIC versent les prestations, elles sont regroupées au niveau national dans l'UNEDIC (Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce), alors que les URSSAF sont chargés de collecter les cotisations.

Elle concerne également l'aide sociale distribuée par les collectivités locales (le revenu minimum d'insertion, RMI⁷), les pré-retraites assurées par le budget, l'aide au logement ou les allocations de chômage distribuées par l'Etat. Sans compter pour être tout à fait complet, les mutuelles qui représentent 6% des dépenses de santé et les assurances de groupe, qui jouent un rôle important pour les garanties décès et invalidité.

Si le financement de la protection sociale (maladie, vieillesse, famille, chômage) a été très largement assuré par les cotisations assises sur les salaires, on a assisté depuis 1991 (sous l'impulsion du gouvernement Rocard) à l'instauration de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) qui est venue dans un premier temps s'ajouter aux cotisations déjà payées par les salariés, pour se substituer ensuite à ces mêmes cotisations (le gouvernement Jospin a en effet décidé à partir du 1er janvier 1998 de baisser les cotisations salariales de 5,5% à 0,75% et d'augmenter la CSG de 3,4% à 7,5%). Ajoutons que contrairement aux cotisations salariales, la CSG touche tous les revenus (ceux du travail et ceux du capital, c'est à dire l'épargne).

→ *Le modèle anglo-saxon (Etats-Unis et Royaume Uni)*

Après la seconde guerre mondiale, le Royaume-Uni et son chef du gouvernement, *Clement Attlee* (parti travailliste) entendent se lancer dans les nationalisations (transports, électricité), puis de créer un Etat providence moderne. Les premières allocations familiales sont mises en place en 1942 à la suite du plan Beveridge (les versements ne commenceront qu'en 1946). Cette législation relève de deux principes : « *le premier étant que rien ne doit être fait qui enlève aux parents la responsabilité de subvenir aux besoins de leur enfant ; et le second qu'il est de l'intérêt national pour l'Etat d'aider les parents à remplir cette responsabilité correctement* » (Pennec, 1989, p. 419). L'allocation est un forfait alloué à partir du 2^{ème} enfant à charge (40 pence par semaine de 1956 à 1967, puis 1£ à partir de 1968) assimilée à un revenu et donc soumise à l'impôt. L'assurance retraite, l'assurance chômage et les congés maladie suivront l'année suivante. En 1948, Aneurin Bevan, premier secrétaire à la Santé, crée le *National Health Service* (service de santé publique) garantissant la gratuité des soins pour tous. A partir des années 60, le Welfare State commence à être largement critiqué. D'un côté, le Parti travailliste qui dénonce les insuffisances de la politique sociale et réclame une réforme de l'éducation. De l'autre, le Parti conservateur critique la logique des prestations sociales et la dérive financière d'un tel système. Il faudra attendre l'accession au pouvoir de Mme Margaret Thatcher en 1979 pour assister à un démantèlement de l'Etat providence.

Aux Etats-Unis, le *Welfare State* peine à s'imposer. Il est vécu par les citoyens américains comme une atteinte à leur liberté individuelle (ces derniers ont toujours éprouvés une certaine méfiance à

⁷ « *La Loi du 1er décembre 1988 a créé un nouveau mécanisme de couverture sociale : le Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Celui-ci combine une prestation, le revenu minimum, et un dispositif d'insertion. Il s'agit en l'occurrence, d'une prestation différentielle, attribuée par l'Etat, mais versée par les caisses d'allocations familiales, permettant d'amener le revenu à un niveau donné (2 600 F pour une personne seule, 3 200 F pour un couple) compte tenu des ressources dont disposent les bénéficiaires par ailleurs. Plus original est le dispositif d'insertion. Celui-ci est centré sur la notion de contrat d'insertion et peut concerner l'insertion professionnelle, mais aussi l'insertion sociale. La première devrait conduire, à travers un parcours associant formations et activités d'insertion, le bénéficiaire à retrouver un emploi. La seconde couvre tous les autres aspects de l'exclusion, par exemple le logement ou la santé* » (Lenoir, 1992).

l'égard de la puissance de l'Etat) et un encouragement des pauvres à la paresse. Les Etats-Unis se caractérisent par une profonde dissociation entre les notions de « *sécurité sociale* » et « *d'assistance sociale* » ainsi que la persistance, dans certains domaines, d'une grande diversité fédérale (Skocpol, 1993). Le *Social Security Act* instauré en 1935, a posé les bases du système américain de prestations sociales publiques. La législation de 1935 comprenait trois formes principales de prestations sociales à l'échelon national : l'assurance chômage mise en place à l'initiative du pouvoir fédéral mais organisée par les Etats ; une aide publique financée par l'Etat fédéral et une assurance vieillesse avec cotisation obligatoire. Après 1935, d'autres assurances avec cotisations obligatoires furent créées pour les handicapés bénéficiant de l'aide d'une tierce personne lorsque celle-ci décède (1939) ; pour les travailleurs handicapés (1956) et pour les retraités nécessitant des soins médicaux (1965). La sécurité sociale se généralisa, de plus en plus de salariés furent incorporés au système tout au long des années 50. Les allocations furent augmentées à plusieurs reprises par le Congrès.

Le New Deal du président Roosevelt connut un important développement avec les présidents Kennedy et Johnson tout au long des années 1960. Tout d'abord, les différents gouvernements utilisèrent le déficit budgétaire (politique keynésienne) et les allègements fiscaux pour réduire le taux de chômage (de 7 à 4%) et relancer l'économie. Ensuite, de nouveaux programmes d'aide publique, fondés sur une évaluation des besoins, furent lancés. Il s'agit principalement du *Food Stamps* (distribution de tickets d'alimentation), du *Medicare* (assurance maladie pour les personnes âgées) et du *Medicaid* (couverture des frais médicaux pour les plus démunis). Le programme d'aides sociales sera cependant brusquement arrêté à la fin des années 60 suite à la guerre du Vietnam. Par la suite, le *Welfare state* américain sera largement remis en cause en faveur d'un libéralisme accru dans les années 80 avec l'élection de Ronald Reagan.

→ *Le modèle suédois*

L'Etat providence s'est développé en Suède durant la période de forte croissance des Trente glorieuses. Trois politiques constituèrent les pièces maîtresses du dispositif de protection sociale : la politique de l'emploi ; celle des services publics et celle de la sécurité du revenu (Diemer, 2006).

- La politique d'emploi avait deux objectifs, d'une part réduire le chômage et les inégalités sociales, d'autre part améliorer l'efficacité du marché du travail et les perspectives de croissance. L'emploi fût très vite associé à un droit qui devait être garanti à tous et non à une marchandise obéissant aux lois du marché. Dans ces conditions, le chômage ne fût pas perçu comme le résultat d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de travail, mais plutôt comme un problème politique à gérer. La politique de l'emploi se voulant active, les programmes d'employabilité eurent une certaine priorité sur l'aide financière. L'AMS - véritable mécanisme de cogestion du marché du travail - fût chargée de mettre en œuvre des mesures destinées à agir sur l'emploi. Les programmes de formation professionnelle (il s'agissait de prévoir à l'avance les besoins de la main d'œuvre par branche et remettre à niveau les salariés qui avaient été licenciés) et d'incitation à la mobilité géographique (ceci s'est traduit par un remboursement des frais de transport, de déménagement et d'aménagement) modifièrent l'offre de main d'œuvre. Les mesures en faveur de la demande de main d'œuvre se présentèrent sous la forme d'un soutien financier aux entreprises affectées par la crise du pétrole et la concurrence dans les secteurs de l'acier et de la construction navale.

Cette volonté d'instaurer la démocratie sociale engendra un vent législatif qui parcourra le pays tout au long des années 70. *La loi sur la protection de l'emploi* (1974) limita la liberté d'action de l'employeur de licencier librement ses ouvriers et promut l'embauche de groupes désavantagés (travailleurs handicapés). *La loi sur la représentation des travailleurs au conseil d'administration des sociétés et des associations coopératives* (1976) offrit aux travailleurs un droit de regard et une influence sur l'activité de l'entreprise par une représentation au conseil d'administration. *La loi sur le droit à un congé de formation* (1976) donna à tout salarié la possibilité de prendre des congés afin de parfaire son éducation. *La loi sur la codétermination dans le travail* (1976) obligea l'employeur à négocier avec l'organisation syndicale locale toute modification importante des conditions de

travail et d'emploi du personnel, et à lui fournir tous les éléments d'information nécessaires (Sandberg, 1992 ; Hammartröm, 1994).

- Le développement des services publics fût le garant de la solidarité nationale et un véritable stimulant pour la création d'emplois. Cette philosophie scandinave donne la priorité aux prestations en nature sur les prestations en espèces. Les prestations en nature présentent trois avantages. Elles reposent tout d'abord sur des principes universels. L'universalité du service public renforce le sentiment d'appartenance collective, favorise l'intégration sociale et corrige les inégalités sociales produites par le marché. Ce dernier étant incapable de répondre à certains besoins sociaux, l'Etat se doit de fournir ces biens et ces services afin d'assurer l'égalité juridique et statutaire des citoyens. Elles permettent ensuite la réalisation d'économies d'échelle en s'intégrant dans une démarche de planification et de gestion des équipements publics. Enfin, elles ont institutionnalisé la protection sociale en s'appuyant sur une double organisation. Le niveau régional était responsable des services de santé. Le niveau municipal centralisait les services sociaux (services de garde d'enfants, services aux personnes âgées, services aux personnes handicapées, services aux alcooliques, toxicomanes et assistés sociaux) tout en assurant un rôle de stabilisation de l'économie (Arnault, 1991).

- La sécurité du revenu fût également associée à *un droit* et définie en termes d'universalité, d'égalité et de solidarité. L'accès aux prestations sociales ne dépendait pas des caractéristiques du marché du travail mais du statut de citoyen. Le coût de ce système était assuré conjointement par l'Etat et les employeurs. Les transferts (30% du revenu disponible) jouèrent un rôle stratégique dans la politique de redistribution. C'est par ce biais que la Suède ne comptabilisait que 5% de sa population au dessous du seuil de pauvreté. La protection du revenu passait principalement par la protection des risques maladies et vieillesse, accaparant plus de 75% de l'ensemble du dispositif de sécurité (Groulx, 1990).

Le modèle suédois s'est cependant fragilisé durant les années 90. Un rapport de l'OCDE (1995) conclut que « *la forte pression fiscale et la générosité du système de sécurité sociale infligent à l'économie des pertes d'efficacité qui pourraient être très lourdes en décourageant le travail et l'épargne* ». On a ainsi assisté à une remise en cause de la générosité de l'Etat providence. Les réformes du système des retraites, du système d'éducation, du système des allocations chômage, des hôpitaux, des services publics... ont modifié la société suédoise (Falkehed, 2003).

b. Les régimes d'Etat providence d'Esping-Andersen

Economiste et sociologue danois, Gosta Esping Andersen (1947 -), professeur à l'Université de Barcelone (Pompeu Fabra), est connu du grand public pour sa typologie des régimes d'Etats Providence, contenue ses deux ouvrages, *The Three Worlds of Welfare Capitalism* (1990) et *Social Foundations of Postindustrial Economies* (1999). Par régime d'Etats providence, l'auteur entend « *l'existence d'un complexe d'interactions légales et organisationnelles systématiques entre l'Etat et l'économie* » (1999, p. 16). Esping Andersen propose une nouvelle conceptualisation et théorisation de l'Etat providence. Dépassant la simple logique budgétaire⁸, Esping Andersen précise que trois notions – la démarchandisation, la stratification sociale et l'emploi – définissent la nature des Etats providence.



La démarchandisation : Lorsque les marchés sont universels et hégémoniques, le bien être dépend entièrement du rapport à l'argent et de la capacité à payer le prix d'un bien. A l'opposé, l'introduction de droits sociaux modernes engendre un détachement du statut de pur produit. La démarchandisation (décommodification) survient lorsqu'un service est obtenu comme un dû et lorsqu'une personne peut conserver ses moyens d'existence sans dépendre du marché. La seule présence de l'assistance ou de l'assurance sociale est nécessaire mais pas suffisante pour que l'on

⁸ L'interventionnisme de l'Etat est souvent associé à la montée des dépenses publiques.

puisse parler de démarchandisation, encore faut-il que les individus soient affranchis de la dépendance vis-à-vis du marché. En dernier ressort, l'aide sociale (après évaluation individuelle des besoins) peut constituer un filet de sécurité.

La stratification sociale : L'Etat providence n'est pas seulement un mécanisme qui intervient dans la structure des inégalités et qui la corrige éventuellement, c'est également une « *force active dans l'organisation des relations sociales* » (1999, p. 38). Selon Esping Andersen, il serait possible d'identifier comparativement et historiquement les différents systèmes de stratification encadrés dans les Etats providence. Ainsi, le modèle d'assurance sociale promu par Bismarck chercherait à atteindre deux résultats de stratification : « *le premier est consolider les divisions parmi les salariés en légalisant les programmes distincts à l'intention des différentes classes et groupes de statut... Le deuxième objectif est de renforcer la loyauté des individus directement à la monarchie ou à l'autorité centrale de l'Etat* » (1999, p 38).

En examinant les différences internationales en matière de droits sociaux et de stratification de l'Etat Providence, Esping Andersen distingue trois types de régimes :

- Dans l'**Etat providence libéral** (Angleterre, Irlande) l'assistance est fondée sur l'évaluation des besoins, les transferts universels ou les plans d'assurance sociale sont modestes. Les indemnités sont attribuées principalement aux bas revenus, généralement des ouvriers dépendants de l'aide publique. L'Etat « *encourage le marché, passivement, en ne garantissant que le minimum, ou activement en subventionnant les projets privés de prévoyance* » (1999, p. 41).

- Dans l'**Etat providence conservateur et corporatiste** (Allemagne, Autriche, France, Italie), l'obsession libérale de rendement du marché et de la marchandisation n'est jamais prééminente. L'octroi de droits sociaux n'est jamais un fait sérieusement contesté. Le maintien des différences de statut prédomine. Les droits sont, par conséquent, liés à la classe et au statut. Ce corporatisme « *est subordonné à un édifice étatique parfaitement prêt à se substituer au marché en tant que pourvoyeur de bien être* » (1999, p. 42). L'assurance privée et les indemnités liées au travail jouent vraiment un rôle marginal.

- Dans l'**Etat providence démocrate**, les principes d'universalisme et de démarchandisation des droits sociaux ont été entendus aux nouvelles classes moyennes. Plutôt que de tolérer un dualisme entre l'Etat et le marché, entre classe ouvrière et classe moyenne, l'Etat providence encourage une égalité des plus hauts standards et non une égalité des besoins minimaux . Ce modèle « *neutralise le marché et par conséquent établit une solidarité globale en faveur de l'Etat providence* » (1999, p. 42). Ce modèle est une fusion particulière de libéralisme et de socialisme. Il en résulte un Etat providence qui octroie des subsides directement aux enfants et qui prend la responsabilité directe des soins aux enfants, des personnes âgées et des personnes sans ressources. La spécificité la plus frappante du régime social démocrate est peut être sa fusion entre bien être et travail. Il vise à fournir une garantie de plein emploi et est entièrement dépendant de la réalisation de cet objectif.

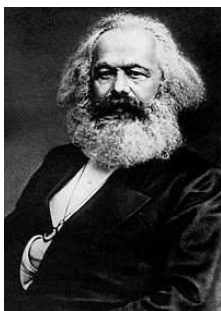
Si Esping Andersen procède au regroupement des Etats providence, il reconnaît dans le même temps qu'il n'existe aucun modèle pur. Les pays scandinaves peuvent être à dominance social démocrate, mais ils ne sont pas dépourvus d'éléments libéraux. Les régimes libéraux sont loin d'être purs. Le système de sécurité sociale américain est un système de redistribution obligatoire. Enfin, les régimes conservateurs européens ont incorporé les deux mouvements libéraux et sociaux démocrates.

B. Les débats théoriques relatifs au rôle de l'Etat

L'évolution du rôle de l'Etat a été souvent le résultat d'un débat acharné entre les partisans du marché autorégulateur et d'une faible intervention de l'Etat et les partisans d'une régulation étatique de l'activité économique.

1. La théorie marxiste de l'Etat

D'une manière générale, la théorie marxiste part du principe que l'Etat est liée à la division de la société en classes sociales et que l'Etat est au service de la classe dominante. Pour Karl Marx et Friedrich Engels, l'avènement du Communisme ne peut être pensé comme une réalisation immédiate mais nécessite une période de transition pendant laquelle un État de transition, un État ouvrier et socialiste accomplissant la dictature du prolétariat, prépare son propre dépérissement (Tremblay, 1986). Il est donc possible de distinguer trois périodes : (1) la destruction de l'Etat bourgeois (période révolutionnaire), (2) le socialisme et la dictature du prolétariat (période de transition), (3) le communisme caractérisé par la libre association de producteurs et l'absence de la division de la société en classes antagoniques.



On trouve ainsi une double approche du rôle de l'Etat dans la théorie marxiste. D'une part, une contestation de l'Etat, symbole du pouvoir de la classe bourgeoise. D'autre part, une affirmation de la nécessité de la dictature du prolétariat et un Etat fort. Dans le *Manifeste du Parti Communiste* (1847-48), on peut en effet lire que le prolétariat, lorsqu'il aura acquis la suprématie politique, s'en prévaut pour arracher tout le capital à la bourgeoisie et « ... pour centraliser tous les instruments de production entre les mains de l'État, c'est-à-dire du prolétariat organisé en classe dominante... » (1977, p. 58). Ainsi loin d'exclure le socialisme d'Etat, Karl Marx le prescrit explicitement. Il critiquera

même la position anarchiste de la disparition simultanée de l'Etat bourgeois et de toutes les formes d'organisation étatique, en préconisant une série de mesures de renforcement de l'Etat : centralisation et concentration du pouvoir aux mains de l'Etat ; propriété étatique du sol, expropriation de la rente foncière ; monopole étatique sur le crédit et la banque nationale ; contrôle du transport ; planification industrielle et économique centralisée. La seule exception concernera les forces de répression (armée, police) puisque Karl Marx suppose que la Révolution aura transformé la classe ouvrière toute entière en armée révolutionnaire exerçant directement le contrôle social. Par ailleurs, comme cette armée révolutionnaire agit directement sous la direction du Parti communiste, il est possible d'envisager une structure étatique dans laquelle le pouvoir serait aux mains du Parti.

2. L'Etat minimal du courant libéral

Si l'opposition entre l'Etat gendarme (19^{ème} siècle) et l'Etat providence (20^{ème} siècle) occupe une place importante dans théorie économique, elle ne permet pas de comprendre toute la complexité des débats entre économistes. En effet, le courant libéral a souvent insisté sur le fait qu'un certain degré d'intervention de l'Etat était nécessaire. On parle ainsi d'*Etat minimal*.



Dans le livre IV de son ouvrage, « *Recherches sur les causes et la nature de la richesse des nations* », Adam Smith (1776) a posé les bases d'un Etat minimal : « Dans le système de la liberté naturelle, le souverain n'a que trois devoirs à remplir; trois devoirs, à la vérité, d'une haute importance, mais clairs, simples et à la portée d'une intelligence ordinaire. - Le premier, c'est le devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part des sociétés indépendantes. - Le second, c'est le devoir de protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, ou bien le devoir d'établir une administration exacte de la justice. - Et le troisième, c'est le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers, quoiqu'à l'égard d'une grande société ce profit fasse beaucoup plus que rembourser les dépenses » (1776, [1991, p. 309]). L'Etat devait ainsi construire les infrastructures trop peu rentables pour l'initiative privée.

Par la suite, les économistes néoclassiques (Pigou, Samuelson...) vont admettre que l'Etat peut avoir une action correctrice dans certains cas.

Arthur Cecil Pigou (1877 – 1959) fût nommé Professeur d'économie politique à l'Université de Cambridge afin de succéder à Alfred Marshall. Pigou et Keynes partagèrent une réelle amitié l'un pour l'autre tout en ayant une approche intellectuelle différente.



Le principal ouvrage de Pigou, *Wealth and Welfare* (1912), introduit l'économie du bien être dans l'analyse économique. En fait, Pigou a été le premier économiste à proposer d'internaliser les effets externes négatifs à l'aide d'une taxe mise en place par l'Etat. L'économie du bien être, telle que la conçoit Pigou, est une interrogation sur les liens existant entre la recherche de l'intérêt individuel et la recherche de l'intérêt collectif. Du fait de l'interdépendance non compensées entre les agents, Pigou constate que l'utilité collective ne peut être appréciée en faisant la somme des utilités individuelles. *La présence d'effets externes négatifs pose le problème de la désadéquation entre les coûts privés et le coût collectif* (coût social) des activités économiques. Le cas d'école choisi par la théorie néoclassique pour mettre en scène les effets externes négatifs est celui d'une firme A (blanchisserie) qui utilise un cours d'eau comme

vecteur de ses rejets polluants, rendant ainsi impossibles d'autres usages de l'eau pour une entreprise B (pisciculture) située en aval de la première. Ainsi l'activité de production de la firme A a des conséquences dommageables pour l'activité de l'entreprise B (pertes de compétitivité, coûts supplémentaires) et il n'y a pas pour autant versement d'une quelconque compensation financière de la première à la seconde. La firme A se conduit comme si elle utilisait un facteur de production sans le payer. Son coût de production privé est dès lors inférieur à ce qu'il devrait être et diffère du coût social de son activité, du coût qu'elle inflige à la firme B et à l'ensemble de la collectivité. Une telle situation est contraire à la théorie économique pour laquelle le coût social de l'activité doit être couvert par l'ensemble des dépenses qu'elle engage. Par ailleurs, Pigou note que l'existence des effets externes pose également un problème de justice sociale puisque certains agents ne sont pas rémunérés en fonction de leur contribution exacte à la richesse collective. Afin de répondre à ces deux problèmes (problèmes d'optimalité et de justice sociale), Pigou préconise l'intervention de l'Etat sous la forme d'une taxe. Pour que le calcul économique privé de l'entreprise A reflète le véritable coût social de son activité, il faut que celle-ci comptabilise l'usage de la ressource environnementale. Il faut donc qu'elle internalise l'effet externe. Cela n'est possible que si on lui envoie un signal prix reflétant la perte de valeur de l'environnement qu'elle inflige à l'ensemble de la collectivité. C'est selon Pigou, l'Etat, qui va jouer ce rôle de donneur de prix en imposant une taxe au pollueur, égale au dommage social marginal causé par son activité polluante. Grâce à la *taxe pigouvienne* (encore appelée *principe du pollueur-payeur*), l'entreprise polluante est correctement informée sur les véritables coûts sociaux de son activité.



Paul Samuelson⁹ (1915 -), Prix Nobel de Sciences Economiques (1970) pour ses travaux en matière de statique et de dynamique, et Professeur Emérite au MIT (*Massachusetts Institute of Technology*), a précisé dans son ouvrage *Economics* (1948) les facteurs qui motivent les interventions de l'Etat.

- En faisant l'hypothèse que tous les biens soient produits efficacement par des entreprises parfaitement concurrentielles ; que tous les biens soient analogues « à des flûtes de pain » dont le total est strictement réparti entre les différents acheteurs, qu'il n'existe ni altruisme, ni envie ; que chaque individu ait initialement une possibilité égale d'accès à toutes les ressources naturelles et humaines ; Samuelson considère que « *le besoin se manifesterait sans tarder de tribunaux publics et d'agents de police pour faire régner l'honnêteté, le respect des contrats, le refus de la fraude et de la violence, la*

⁹ Après la seconde guerre mondiale, Paul Samuelson s'est imposé comme l'un des économistes les plus influents auprès du gouvernement américain. Il fût le conseiller de John Fitzgerald Kennedy.

protection contre les voleurs et les agresseurs, la garantie des droits de propriété légaux » (1980, vol 1, p. 222). Le régime du laissez-faire serait compatible avec un Etat minimal.

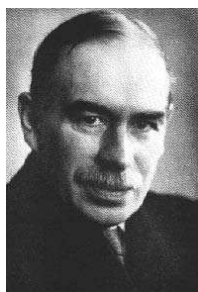
- Dans la vie réelle, chacune des conditions idéales énumérées ci-dessus fait plus ou moins défaut. Il existe ainsi de nombreuses branches où la production ne peut être réalisée avec le maximum d'efficacité que par des entreprises d'une taille supérieure à celle compatible avec la concurrence parfaite. Ces **monopoles naturels** justifient une intervention de l'Etat qu'il conviendra de délimiter.

- Il est généralement admis que les adultes sains d'esprit sont libres de prendre les décisions qu'ils croient les meilleures, en ce qui concerne leurs propres volontés, besoins et vœux. Or Samuelson note que depuis les travaux de Freud, ces mêmes adultes ne sont que « *des grands enfants, des êtres imparfaits, sujets à l'épreuve, au regret et à la myopie intellectuelle et morale* » (1980, vol 1, p. 223). L'activité économique est ainsi amenée à mettre à leur disposition des **biens tutélaires** (*Merit wants* au sens de Musgrave). Par l'intermédiaire de ces biens, l'Etat interviendra de manière à modifier les comportements des agents économiques et à agir sur les consommations dites sensibles : taxer les cigarettes, interdire les drogues...

- L'une des fonctions principales de l'Etat est de financer **les biens collectifs** (défense nationale, la police, la justice...). Les avantages retirés d'un bien collectif « *impliquent des effets de consommation externes agissant sur plus d'un individu* » (1980, vol 1, p. 224). L'intervention de l'Etat est ici nécessaire pour produire des biens et des services que le marché ne serait pas en mesure d'offrir (contrairement aux biens privés, la consommation d'un bien public ne génère ni rivalité, ni exclusion). Par ailleurs, les biens publics sont gratuits ou quasi-gratuits (payés par l'impôt).

- Enfin, Samuelson note que l'existence d'économies ou de déséconomies externes modifie l'analyse des coûts et de l'offre à long terme. S'appuyant sur les travaux de Pigou, Samuelson rappelle que les externalités se manifestent lorsque le comportement propre d'un agent économique a des conséquences économiques, bonnes ou mauvaises, pour d'autres agents. Comme l'agent économique, en quête de profit et de bien être, fait état seulement des bénéfices et des coûts privés, il s'ensuit une divergence entre les coûts sociaux et les coûts privés. Pour Samuelson, une telle situation légitime l'intervention de l'Etat : « *Une intervention collective, réalisée par voie de subvention ou de contrôle exercée par les pouvoirs publics, est justifiée lorsqu'elle est susceptible de favoriser des initiatives génératrices d'économies externes ; une intervention analogue, réalisée par voie de taxation ou de réglementation autoritaire, est non moins justifiée lorsqu'il s'agit de restreindre des activités impliquant des déséconomies externes* » (1980, vol 2, p. 140).

3. L'Etat interventionniste de John Maynard Keynes



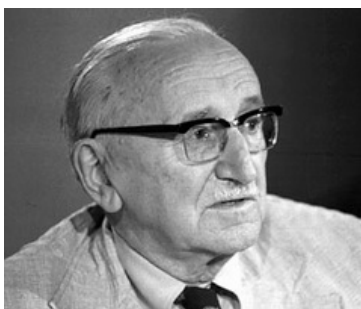
Dans sa « *Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie* » (1936), John Maynard Keynes (1883 – 1946) montre que, contrairement aux analyses des économistes classiques (loi des débouchés de Say) et néoclassiques (dichotomie entre sphère réelle et sphère monétaire), une économie peut très bien se trouver durablement en équilibre de sous emploi (ce qui signifie donc un chômage durable). Pour remédier à cette situation, il faudrait pouvoir agir sur les éléments de la demande globale, c'est-à-dire la consommation des ménages et la demande d'investissements des entrepreneurs. Or Keynes montre qu'il est difficile d'influencer la consommation des ménages (car leur propension marginale à consommer est relativement stable) et qu'il est également difficile d'influencer la demande d'investissement des entreprises privées qui dépend de multiples facteurs (dont les fameuses anticipations). Le seul moyen de gonfler la demande globale, et donc en fin de compte, de retrouver (par le jeu du multiplicateur) un niveau de plein emploi, **c'est d'accroître la demande de l'Etat**, c'est-à-dire le volume de ses dépenses (d'où le déficit budgétaire). Cette dépense supplémentaire va au bout d'un certain temps se traduire par un accroissement plus que proportionnel du revenu des

ménages, qui par leurs dépenses nouvelles, vont stimuler l'activité économique et en particulier redonner confiance aux entrepreneurs qui investiront à nouveau et créeront des emplois. Par son analyse, Keynes montrait donc que, pour éliminer le chômage, il ne fallait pas se croiser les bras et attendre que les mécanismes du marché rétablissent l'équilibre général, mais plutôt que l'Etat accroisse ses dépenses (par une politique budgétaire) ou réduise ses recettes (politique fiscale et du crédit). Il mettait ainsi en lumière le rôle nouveau et indispensable de l'Etat régulateur de la croissance et de la conjoncture : « *L'élargissement des fonctions de l'Etat, qu'implique la responsabilité d'ajuster l'une à l'autre la propension à consommer et l'incitation à investir, semblerait à un publiciste du XIX siècle ou à un financier américain aujourd'hui une horrible infraction aux principes individualistes. Cet élargissement nous apparaît au contraire et comme le seul moyen possible d'éviter une complète destruction des institutions économiques actuelles et comme la condition d'un fructueux exercice de l'initiative individuelle* » (Keynes, 1936 [1969, p. 373]).

4. L'Ecole Autrichienne et le refus de l'intervention de l'Etat

L'Ecole autrichienne est un courant de pensée qui a pris naissance à Vienne, à la fin du XIX^{ème} siècle. Sous l'impulsion de Menger (1840 – 1921), de Von Böhm-Bawerk (1851 – 1914), puis de Von Mises (1881 – 1973) et de Hayek (1899 – 1992), l'Ecole autrichienne reste favorable au libéralisme économique et hostile à l'intervention de l'Etat. Pour ces auteurs, le marché constitue la seule procédure qui permette de rendre compatibles les décisions individuelles des agents économiques tout en respectant leur liberté.

Pour Hayek, le marché est un processus de transmission des informations et des connaissances.



Dans le deuxième volume de son ouvrage « *Loi, législation et liberté* » (1976), Hayek appellera *catallaxie* cet ordre spontané du marché : « *Nous pouvons former un mot moderne, catallaxie, que nous emploierons pour désigner l'ordre engendré par l'ajustement mutuel de nombreuses économies individuelles sur un marché. Une catallaxie est ainsi l'espèce particulière d'ordre spontané produit par le marché à travers les actes des gens qui se conforment aux règles juridiques concernant la propriété, les dommages et les contrats* » (1976, [1981, p. 131]). Lorsque l'Etat intervient et modifie le jeu naturel du marché,

il contraint les agents à adopter un type de comportement qui n'est pas celui auquel aurait conduit le marché. Dans son ouvrage *Prix et production* (1931), Hayek précise que l'intervention de l'Etat, via les commandes publiques et les subventions, détournent les capitaux et les travailleurs de leur meilleure allocation. En modifiant les prix du marché, l'Etat risquerait d'amener les travailleurs et les capitaux vers des productions inutiles.

Dans un autre ouvrage intitulé *La route de la servitude* (1944), Hayek précisera sa pensée en faisant le constat suivant : au fil des années, le socialisme aurait supplanté le libéralisme dans l'esprit de la majorité des gens épris de progrès. Les hommes auraient ainsi abandonné la liberté économique sans laquelle la liberté personnelle et politique n'a jamais existé. L'individualisme, c'est « *respecter l'individu en tant que tel, reconnaître que ses opinions et ses goûts n'appartiennent qu'à lui, dans sa sphère, si étroitement qu'elle soit circonscrite, c'est croire qu'il est désirable que les hommes développent leurs dons et leurs tendances individuels* » (1944, p. 18). Aux dires d'Hayek, la socialisation de l'économie devrait entraîner une rupture brutale non seulement avec le passé, mais encore avec toute l'évolution de la civilisation occidentale. Les hommes auraient ainsi entrepris de remplacer le mécanisme impersonnel et anonyme du marché par une direction collective et consciente de toutes les forces sociales en vue d'objectifs délibérément choisis. Hayek s'appuie ici sur une confusion qui porte sur le concept de socialisme. Ce terme peut définir simplement des idéaux en termes de justice sociale, d'égalité et de sécurité. Mais il peut également renvoyer à une méthode particulière. Dans cette dernière acception, le mot socialisme « *signifie abolition de*

l'entreprise privée, de la propriété privée des moyens de production et création d'un système d'économie planifiée où le chef d'entreprise travaillant pour un profit est remplacé par un organisme planificateur central » (1946, p. 30). Hayek est donc amené à condamner l'intervention étatique, qu'il qualifie de planisme, car elle est contraire aux intérêts individuels et à la liberté économique. Le planisme est avant tout une direction centralisée de toute l'activité économique conformément à un plan unique, exposant comment les ressources doivent être utilisées pour atteindre un objectif déterminé.

5. La remise en cause des décisions publiques, l'école du Public Choice

L'Ecole du Public Choice (choix public) est constituée de nombreux économistes américains tels que Gordon Tullock, James Buchanan et Georges Stigler. L'ouvrage rédigé par Tullock et Buchanan en 1962, *The Calculus of Consent: Logical foundations for constitutional democracy* (L'analyse du consentement : Fondations logiques de la démocratie constitutionnelle), est considéré comme l'ouvrage fondateur de la théorie du choix public.

Ces auteurs s'appuient sur les outils de la microéconomie. Ils partent du principe que les hommes politiques et les fonctionnaires se comportent comme le feraient les consommateurs et les producteurs dans la théorie économique. Ils cherchent à maximiser leur propre intérêt personnel. Les politiciens chercheraient à maximiser leurs chances d'être élus ou réélus alors que les fonctionnaires maximiseraient une fonction d'utilité (ascension sociale, hausse de revenus, responsabilités...). Cette interprétation de l'Ecole des choix publics remet ainsi en cause l'idée que l'Etat agirait au service de l'intérêt général. L'Etat ne serait alors que l'expression d'une coalition d'intérêts privés (lobbys), corporatifs ou encore un moyen de promotion pour les hommes politiques. Il existerait ainsi un processus politique qui guiderait les choix en matière de dépenses publiques.



Une des conclusions de la théorie des choix publics est que les démocraties produisent moins de bonnes décisions que l'optimum, en raison de l'ignorance et de l'indifférence rationnelles des électeurs. En effet, aucun électeur singulier ne peut s'attendre à ce que sa voix ait un poids sensible sur le résultat des élections, tandis que l'effort nécessaire pour s'informer afin de voter en toute connaissance est, lui, considérable. Ainsi, le choix rationnel de l'électeur est de rester dans l'ignorance, voire de s'abstenir (les experts parlent de *l'irrationalité du vote*). La théorie explique ainsi l'ignorance massive du corps électoral, a fortiori le taux d'abstention généralement constaté.

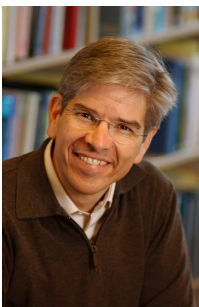
6. La théorie de la croissance endogène, une nouvelle légitimité de l'Etat

Dans les années 80, un certain nombre de travaux ont cherché à redonner une certaine légitimité au rôle de l'Etat. La *théorie de la Croissance endogène* précise que l'Etat peut intervenir dans la sphère économique afin d'établir les conditions de la croissance. Nous présenterons ici deux modes d'expression de l'intervention de l'Etat : le cas des technologies et de la diffusion des innovations (Romer, 1986, 1987, 1990) ; le cas du capital public (Barro).

a. La technologie

Cette théorie repose sur l'analyse des conditions économiques qui favorisent le changement technique. Chaque changement technique provient d'une idée mise en forme et testée. Cependant, entre l'émergence d'une idée nouvelle et sa mise en œuvre concrète, il peut y avoir un très long chemin (test, essais-erreurs...) qui nécessite le concours de plusieurs personnes. Bref des coûts de mise au point qui peuvent être très élevés. En revanche, une fois ces étapes franchies, si l'idée est acceptée, le produit qui en résulte peut être multiplié avec un coût bien moindre. Le propre des idées qui provoquent des changements techniques, est qu'une fois les plâtres essuyés, elles donnent naissance à des rendements croissants (les exemplaires suivants coûtent beaucoup moins chers),

voire fortement croissants (duplication d'un logiciel). Si bien que pour celui qui s'est efforcé de transformer l'idée en produit, le risque existe que des concurrents en profitent et que lui ne récupère jamais son investissement initial, alors que ces concurrents s'enrichissent. Des droits de propriété intellectuelle limiteront ce risque : brevets ou copyright protègent l'inventeur qui dispose d'un monopole d'exploitation (limité dans le temps) sur l'œuvre ou le produit tiré de son travail.



D'un point de vue économique, cette théorie permet l'incorporation d'éléments de concurrence imparfaite qui rendent possibles l'apparition de produits nouveaux et de nouvelles idées. A défaut, les idées nouvelles ne tomberont pas forcément dans les mains de l'inventeur mais ceux de l'humanité (exemple de l'écriture, de la mécanique, de la relativité...). C'est justement lorsque l'on souhaite que les idées nouvelles bénéficient à tous qu'il devient nécessaire d'en faire supporter le coût par la collectivité. Ainsi le financement de la recherche fondamentale est public afin que chacun puisse librement accéder à ses résultats, c'est un bien collectif. Pour Romer, l'Etat a donc un rôle important à jouer. L'Etat doit intervenir non pas par le

biais de la dépense publique mais en venant au secours des innovateurs par le biais d'une fiscalité compensatrice (moindre taxation des bénéficiaires issus des produits nouveaux), de mesures juridiques incitant la recherche-développement et les externalités de connaissances, de mesures anti-concurrentielles non dissuasives (ne pas décourager les innovateurs).

b. Le capital public

Il correspond aux infrastructures de communication et de transport. Elles sont au cœur du modèle



élaboré par Robert Barro. En théorie, le capital public n'est qu'une forme de capital physique. Il résulte des investissements opérés par l'Etat et les collectivités locales. Le capital public comprend également les investissements dans les secteurs de l'éducation et la recherche. En mettant en avant le capital public, la théorie de la croissance endogène entend souligner les imperfections du marché. Outre l'existence de situations de monopole, ces imperfections tiennent aux problèmes de l'appropriation de l'innovation. Du fait de l'existence d'externalités entre les firmes, une innovation, comme il a été dit précédemment, se diffuse d'une façon ou d'une autre dans la société. La moindre rentabilité de l'innovation qui en

résulte, dissuade l'agent économique d'investir dans la recherche-développement. Dans ce contexte, il pourra incomber à l'Etat de créer des structures institutionnelles qui soutiennent la rentabilité des investissements privés et de subventionner les activités insuffisamment rentables pour les agents économiques et pourtant indispensables à la société.

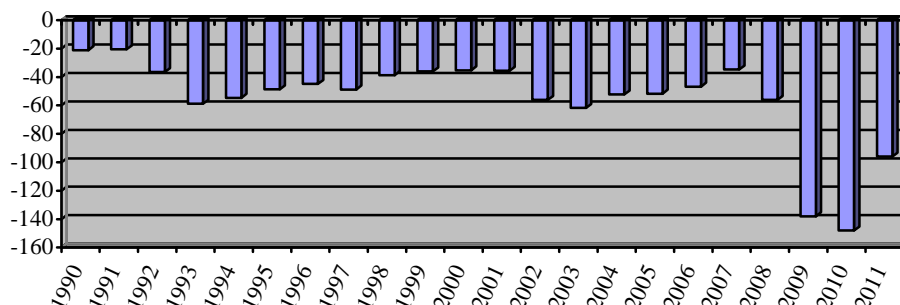
C. La crise de l'Etat providence

Au lendemain de la crise économique de 1974 et à la suite de l'échec des politiques de relance keynésiennes, l'Etat Providence est sérieusement remis en question. Sur le plan économique, les thèses monétaristes de Milton Friedman remettent en cause l'efficacité des politiques keynésiennes en leur attribuant la montée de l'inflation ; les théoriciens de l'économie de l'offre, en la personne d'Arthur Laffer, dénoncent le poids excessifs des prélèvements obligatoires et leurs conséquences sur le comportement des agents économiques (réduction de la propension à travailler). Sur le plan politique, Margaret Thatcher et Ronald Reagan entendent incarner ce puissant mouvement de contestation et le renouveau de la pensée libérale. Sur le plan social, le ralentissement de la croissance économique conduit à une inquiétude concernant le financement de la protection sociale et le versement des revenus de transferts. Aux yeux de Pierre Rosanvallon (1981), l'Etat providence traverserait une triple crise (financière ; d'efficacité et de légitimité) qui obligerait l'ensemble des économies occidentales à reconsidérer la place et le rôle de l'Etat.

1. La crise financière

La situation des finances publiques des pays occidentaux s'est traduite dans les années 80 et 90 par un accroissement régulier des déficits publics et la montée de l'endettement. La France n'échappe pas à cette évolution.

Fig 1 : Déficit public de l'Etat (en milliards d'€)

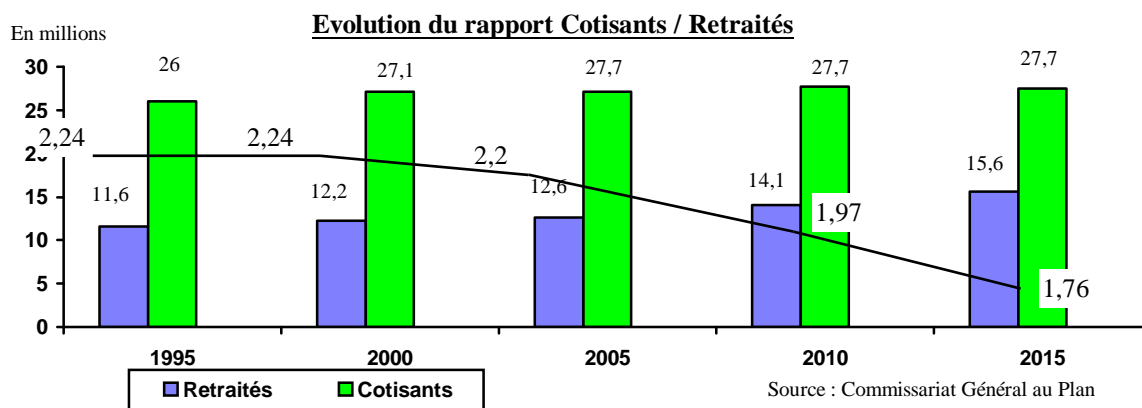


Pour avoir une vue exacte de la situation des finances publiques, il conviendrait de rajouter au déficit budgétaire de l'Etat, la situation des organismes divers d'administration centrale ; le déficit des administrations locales et celui des organismes de Sécurité Sociale.

Tableau 1 : Déficit des administrations publiques (en milliards d'euros)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	58,9	54,7	48,7	44,9	48,8	38,7	36,1	35,3	35,7	56,2	61,7	52,3	51,7	46,8	39,7	54,4
Org Divers	1,1	1,2	-5,5	0,8	9,3	2,2	3,9	4,7	4,6	9,2	4,8	9,7	7,0	11,6	-3,8	-2,3
Adm locales	-2,2	-2,7	-2,1	0,7	2,9	3,9	4,3	2,8	2,0	2,0	0,5	-2,4	-3,3	-4,6	-7,7	-8,6
Org Sécu Soc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	11,6	-6,7	-8,9	-6,1	-5,4	-1,9	3,7	6,8	6,0	-3,7	-9,0	14,6	-2,6	-1,0	-0,4	-0,9
Total APU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	71,6	62,9	65,2	49,5	42,0	34,5	24,1	21,0	23,2	48,7	65,4	59,6	50,6	45,3	51,7	66,2

Le déficit de la sécurité sociale s'explique par une inadéquation entre les besoins et les recettes. Les recettes évoluent avec la masse salariale et dépendent des effectifs occupés (population active) ainsi que des salaires. Ces derniers sont eux mêmes fonction de l'évolution des qualifications et des gains de productivité dégagés par l'économie française. Les besoins répondent à des déterminants propres qui sont différents selon les risques mais dont aucun n'est lié à l'évolution des recettes. Il s'agit notamment de l'évolution du taux de fécondité pour la branche famille, de la modification de l'espérance de vie pour les retraites, de l'évolution de la population totale, du progrès médical pour l'assurance maladie.



A législation inchangée, les dépenses croissent environ deux fois plus rapidement que les recettes depuis 1975. Les perspectives financières varient cependant selon les branches : les branches famille et accidents du travail sont structurellement excédentaires alors que les assurances vieillesse et chômage sont structurellement déficitaires.

a. Les causes de l'endettement

La montée de l'endettement s'explique par plusieurs facteurs :

- La réalisation d'investissements dont la rentabilité est lointaine et aléatoire (infrastructures, Education,...). L'endettement permet d'anticiper sur l'avenir et de faire payer les réalisations immédiates par les contribuables de demain.
- La relance de l'activité économique en période de crise. L'Etat injecte du pouvoir d'achat dans l'économie de manière à créer un effet de multiplication et à engendrer une reprise de l'activité économique.
- La difficulté de financer les dépenses publiques en période de faible croissance économique. En période de ralentissement, il est difficile d'augmenter la pression fiscale pour financer le budget.

A défaut de mesures impopulaires et d'un plan de rigueur, l'Etat peut se contenter d'augmenter ses dépenses au prix de l'augmentation de l'endettement

- L'existence de taux d'intérêt réels positifs alourdit le poids de la dette. L'apparition de taux réels positifs à partir de 1985, a conduit l'Etat à supporter des coûts de remboursement de la dette exorbitants. En effet, n'oublions pas que les taux d'intérêt réels sont égal à la différence entre le taux d'intérêt nominal (bancaire) et le taux d'inflation. Soit $i_r = i_n - \dot{p}$.

Les politiques de lutte contre l'inflation, mises en place au milieu des années 80, ont eu pour conséquence d'augmenter les charges d'intérêts, et donc la dette publique.

b. Les conséquences de l'endettement

L'augmentation récente des déficits budgétaires, de la dette publique et des charges d'intérêts a conduit les économistes à s'intéresser aux conséquences de l'endettement. Celles-ci sont de plusieurs ordres :

- L'endettement est générateur d'inflation. Lorsque l'Etat a financé sa dette par recours à la création monétaire (ce qui n'est plus possible depuis l'indépendance de la Banque de France), il a provoqué une émission de monnaie sans production de biens correspondante. De même, lorsque l'Etat finance sa dette par un appel à l'épargne (c'est l'emprunt), il provoque une forte concurrence sur le marché des capitaux qui conduit à une hausse des taux d'intérêt. Ce mouvement est alors inflationniste.
- L'endettement pénalise l'investissement par un effet d'éviction. En cherchant sur les marchés financiers, les capitaux nécessaires au financement de sa dette, l'Etat provoque une élévation des taux d'intérêt qui pénalise l'investissement privé. On dit alors que se crée un effet d'éviction de l'investissement privé. Or la contraction de l'investissement privé a un effet récessif sur l'activité économique.
- L'endettement crée un mécanisme autoentretenu de la dette. En effet, un niveau élevé d'endettement contraint chaque année l'Etat à supporter d'importantes charges d'intérêt inscrites au budget. Lorsque ces charges sont importantes, elles suffisent à elles seules à creuser le déficit budgétaire et à accroître la dette publique.
- Le poids de l'endettement dépend de l'écart entre le niveau du taux d'intérêt et le taux de croissance de l'économie. La stabilisation du poids de la dette publique dans le PIB suppose que le déficit des administrations publiques débouche sur une progression de la dette publique strictement égale en pourcentage à celle du PIB. Or, si les taux d'intérêt nominaux servis sur la dette publique sont supérieurs au taux de croissance du PIB, les dépenses d'intérêt croissent spontanément

davantage que ce dernier. Dans cette situation, le seul équilibre du solde des recettes et des dépenses publiques hors intérêt s'accompagne d'un déficit public égal au montant des intérêts. Celui-ci provoque, en lui-même, une croissance du ratio dette publique/PIB égale au différentiel entre le taux d'intérêt de la dette et le taux de croissance du PIB. C'est l'effet boule de neige de la dette.

Malgré une hausse régulière de la dette publique, on assiste depuis le début des années 90, à une volonté des autorités publiques de ramener le déficit budgétaire à un niveau raisonnable. La signature du Traité de Maastricht a donné au suivi du déficit budgétaire et de la dette publique une dimension nouvelle, en en faisant un critère normatif d'entrée dans l'Union Economique et Monétaire (Déficit public inférieur à 3% du PIB et Dette publique inférieure à 60% du PIB).

2. La crise économique

La protection sociale serait à l'origine d'un double effet : *un effet pervers* (les prélèvements sociaux, jugés d'un niveau excessif, augmentent les coûts salariaux et seraient l'une des causes du chômage, en voulant protéger les salariés, on limiterait leur accès à l'emploi) et un *effet de désincitation des agents économiques* (la part excessive prise pour la redistribution diminue la part du revenu direct, réduisant en conséquence l'incitation à produire chez les individus, la protection des salariés limiterait leur accès à l'emploi). Dans ce dernier cas, on considère que la distribution des revenus de transferts peut occasionner un système de trappes. *La trappe à chômage* (à inactivité) et *la trappe à pauvreté* traduisent le phénomène de désincitation au travail.

a. Le système des trappes

Dans le cas de la trappe à chômage et à inactivité, les décisions d'offre de travail sont le résultat de choix discrets (passage du non emploi à l'emploi à temps partiel, ou du temps partiel au temps plein, ou d'un emploi à un autre emploi mieux rémunéré). Si, en passant du non emploi à un emploi à temps partiel, l'individu ne perçoit qu'un gain faible ou nul, il peut alors être tenté de rester inactif. Mesurer le gain net associé à un changement de statut est un moyen de déceler l'existence de ces pièges et leur intensité. Le taux d'imposition effectif moyen, noté AETR (*Average Effective Tax Rate*) relatif à un changement du chômage ou de l'inactivité à l'emploi offre un instrument adéquat. Il mesure la part du revenu salarial supplémentaire non perçue par la famille à cause des prélèvements et du retrait des prestations sociales lorsque l'individu modifie sa situation sur le marché du travail, par exemple en passant du chômage à l'emploi. Plus l'AETR portant sur une modification de la situation professionnelle de l'individu est élevé, moins ce changement lui rapporte financièrement et donc moins il est incité à le faire.

La valeur de l'AETR dépend non seulement de la transition considérée sur le marché du travail mais également du statut familial de l'individu, de la durée du chômage et du temps de travail. En effet, dans de nombreux pays, l'impôt sur le revenu n'est pas calculé individuellement mais prend en compte l'ensemble du foyer fiscal (dans la plupart des cas, les aides sociales accordées sous condition de ressources sont fondées sur le revenu global de la famille). Le comportement d'offre de travail de l'un de ses membres affecte donc l'éligibilité de l'ensemble du ménage. Le nombre d'enfants (et parfois leur âge) intervient également, dans la mesure où il existe des prestations familiales attribuées sous condition de ressources qui modifient les gains financiers issus d'un surcroît d'activité. Par ailleurs, des individus au chômage depuis quelques semaines seulement, sont encore probablement dans une période de recherche active d'emploi, les supposer prisonniers d'une trappe à chômage serait quelque peu prématuré. Enfin, dans le cas d'une reprise d'un emploi à temps partiel par un individu, chômeur de longue durée, il convient de cerner les droits de la famille à des revenus sociaux. Pour inciter cet individu à accepter un travail à temps partiel, l'Etat devra lui proposer une indemnité qui compense la perte de ces revenus sociaux.

Dans le cas de la trappe à pauvreté, l'interaction de l'impôt sur le revenu et des prestations sociales crée un ou plusieurs points de retournement sur la contrainte budgétaire des travailleurs à faible revenu. Au-delà de ces points, travailler davantage rapporte moins à la marge. Ainsi, ceux qui

sont sur le marché du travail ne sont pas incités à travailler au-delà d'un certain nombre d'heures. De ce fait, ils ne dépassent pas le niveau de revenu correspondant à cette offre de travail et sont alors piégés dans une trappe à pauvreté. Le taux d'imposition effectif marginal, noté METR (*Marginal Effective Tax Rate*) constitue un indicateur pertinent pour localiser ces seuils et donc l'apparition probable d'une trappe à pauvreté. Il permet de mesurer le prélèvement effectif associé à une modification marginale du revenu salarial. Autrement dit si l'individu travaille un peu plus et perçoit à ce titre, par exemple, cent euros supplémentaires de salaire, le METR donne le nombre d'euros qui seront prélevés sur cette somme du fait de la perte de prestations sociales et d'impôts supplémentaires. Il est défini par le taux auquel les impôts augmentent et les transferts diminuent à mesure que les revenus bruts croissent. Ce concept mesure les incitations économiques immédiates sous forme de rendements financiers associés à l'augmentation marginale des heures travaillées ou de l'effort de travail. Il constitue un indicateur de politique économique puisqu'il résulte de la combinaison des politiques d'imposition progressive et de retrait des transferts quand le salaire augmente.

b. La réponse de l'Etat Providence

Depuis 2000, des pays tels que la France, le Royaume Uni, la Belgique, les Pays ont réformé leur système fiscal afin de réduire les pièges à inactivité et d'améliorer les incitations au travail des travailleurs peu qualifiés. Ces pays ont ainsi opté pour l'introduction de crédits d'impôts qui permettent d'offrir un surcroît de revenus aux individus qui décident d'entrer sur le marché du travail.

- La tendance générale des réformes est à la réduction de la charge fiscale sur les travailleurs et plus précisément les travailleurs à faible revenu. Certains pays ont opté pour une augmentation sensible du niveau du seuil d'imposition (Autriche, Finlande, Allemagne, Pays-Bas). Ceci réduit la charge fiscale pour tous et conduit à exonérer de l'imposition les travailleurs à faible salaire comme les travailleurs à temps partiel. La plupart des pays ont réduit les taux marginaux d'imposition des tranches les plus basses, plus particulièrement l'Allemagne, l'Autriche, l'Irlande, la France et l'Espagne (en 1998). L'Irlande a ainsi adopté une mesure spécifique d'incitation à la reprise d'un emploi pour les chômeurs de longue durée. Il s'agit d'un abattement spécial offert aux personnes qui, étant au chômage depuis au moins un an, reprennent un emploi. Pendant la première année d'emploi, l'abattement s'élève à 3 000 livres irlandaises (soit environ 3 809 euros) avec 1 000 livres (soit 1 270 euros) supplémentaires accordés pour chaque enfant. Ce montant est réduit à deux tiers la deuxième année et à un tiers la troisième. De son côté, la Belgique a instauré un système de réduction des cotisations à la charge du travailleur. Cette réduction consiste en un montant forfaitaire qui diminue progressivement avec le niveau du salaire. L'employeur déduit ce montant des cotisations normalement dues (13,07 %) au moment du paiement du salaire. En 2003, le montant de la réduction peut atteindre 1 140 euros par an (Office National de Sécurité sociale, 2003). La France a opté pour une réforme d'ensemble de son système fiscal et social. Le système de décote appliqué à l'impôt sur le revenu (taux d'imposition de la première tranche de revenus à été abaissé à 7,05% en 2003) a été associé à d'autres dispositifs. Les réformes de la taxe d'habitation et du système d'allocations logement ont ainsi permis de limiter l'imposition brutale des revenus lorsque la personne prend un emploi ainsi qu'un retrait trop brutal du RMI. La mise en place de la couverture maladie universelle offre les soins médicaux gratuits sous une condition de ressources qui prend en compte tout type de revenus sans distinction entre revenus de transfert et revenus d'activité (contrairement à l'ancien système). Enfin, l'élargissement du mécanisme d'intéressement du RMI permet de cumuler l'allocation avec des revenus d'activité pendant une période d'un an.

- À l'instar des États-Unis (*Earned Income Tax Credit*, EITC) et de la Finlande, quelques pays européens ont choisi d'intégrer un mécanisme de crédits d'impôt afin de rendre l'emploi plus attractif financièrement relativement au non-emploi (le Royaume-Uni en 1999, la France et la Belgique en 2000...). Les crédits fonctionnent comme un impôt négatif. Ainsi, un individu non

imposable (du fait d'un revenu trop faible) et qui travaille, va percevoir un certain montant correspondant à un « remboursement d'impôt ». Seuls les individus qui participent au marché du travail et donc déclarent à l'administration fiscale un revenu d'activité positif peuvent être éligibles au crédit d'impôt. L'aide est retirée à un certain taux au fur et à mesure que le revenu de l'individu augmente. L'utilisation des crédits d'impôt ciblés vers les travailleurs peu rémunérés offre l'avantage d'atteindre l'objectif qui consiste à rendre le travail rémunérateur pour des individus faiblement qualifiés tout en évitant de réduire les minima sociaux.

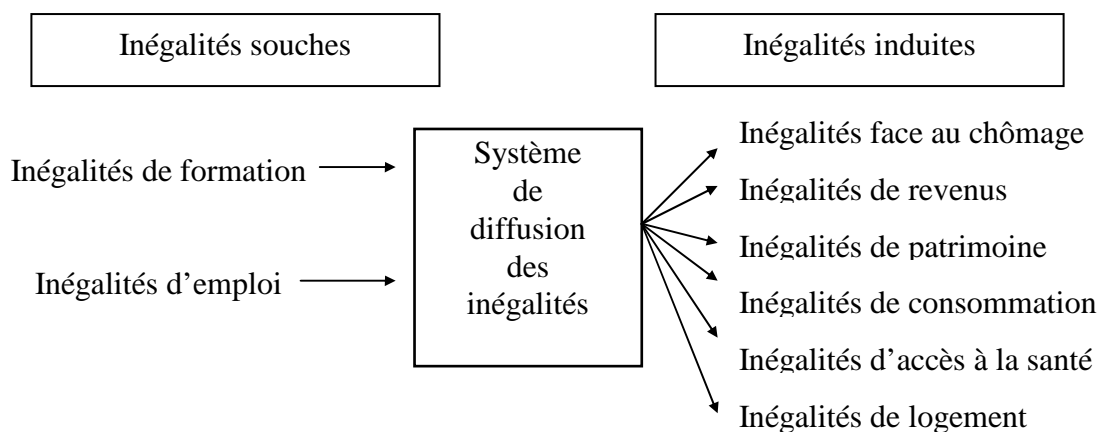
Notons ici que les mesures d'incitation au travail ne peuvent réduire le chômage que sous trois conditions essentielles. (1) Il faut qu'une imposition effective lourde pèse sur certaines transitions sur le marché du travail (du non emploi à l'emploi à temps partiel ou à plein temps) de telle sorte qu'un surcroît d'activité induise un faible gain financier (voire une perte de revenu). Autrement dit, pour que les concepts de « trappes à inactivité, à chômage et à pauvreté » soient pertinents, il faut que l'emploi ne paie pas ou pas suffisamment. (2) Il faut que le choix de travailler ou de travailler plus, soit déterminé par les gains financiers associés à l'emploi. Dans ce cas, une revalorisation des revenus d'activité relativement à ceux de l'inactivité, *via* la fiscalité par exemple, peut stimuler l'offre de travail. (3) Enfin, il faut que les individus qui souhaitent travailler (ou travailler plus), en réaction à l'incitation fiscale, soient en mesure de trouver un emploi (ou d'augmenter leur temps de travail). Ainsi la demande de travail doit-elle être suffisante pour satisfaire ce surcroît d'offre. Si le marché du travail est contraint par une demande trop faible, toute mesure augmentant l'offre de travail entraînera un taux de chômage plus élevé. Or le segment « non qualifié » du marché du travail est plus enclin à subir un problème de demande. En effet, en période de pénurie d'emplois, les individus qualifiés acceptent des postes non qualifiés, comme ce fut le cas dans les années 1990 en France, réduisant *de facto* le nombre d'emplois disponibles pour les personnes faiblement qualifiées.

3. La crise sociale

L'Etat providence ne serait pas parvenu à atteindre l'un des objectifs prioritaires qu'on lui avait assigné à l'origine : la réduction des inégalités. Il est clair que l'effort en vue d'assurer une plus grande égalité réelle entre les individus au travers des politiques sociales, et notamment la redistribution, se révélait vain, celles-ci ne faisant souvent que reproduire les inégalités économiques. En France, ces inégalités connaissent un double mouvement : elles se généralisent à de nombreux domaines de la vie économique et sociale ; elles se creusent dans des domaines particulièrement sensibles au vécu de l'individu.

a. Le champ des inégalités

Traditionnellement, on distingue deux types d'inégalités : *les inégalités entre catégories socio-professionnelles* et à travers elles, entre classes sociales (inégalités des revenus, de consommation, de patrimoine, d'accès à la santé) ; *les inégalités extra-professionnelles* (entre sexes, classes d'âge, espaces sociaux : ville/campagne).



Si les premières sont bien connues car appuyées par des données statistiques, les secondes sont quant à elles, plus difficiles à déchiffrer. Plus précisément, la diversité des inégalités ne doit pas cacher une idée de force : elles reposent toutes sur des différences de formation et des différences d'emplois. La possibilité inégale d'accéder d'une part à un emploi (et de le conserver) et d'autre part au système de formation disponible, constitue ainsi la matrice des inégalités en France. Elle conduit à l'extrême à la marginalisation et à la pauvreté.

b. L'évolution des inégalités

Les analyses statistiques montrent que les inégalités forment un véritable système présentant trois caractéristiques :

- Les inégalités sont en interaction entre elles, elles s'engendrent les unes aux autres par des liens de chaînage. Ainsi la perte d'un emploi, entraîne une baisse des revenus, un problème d'accessibilité aux soins, la remise en cause de la sécurité de logement.
- Les inégalités contribuent à former un processus cumulatif au terme duquel les privilèges se concentrent à l'un des pôles de l'échelle sociale, tandis qu'à l'autre pôle, se multiplient les handicaps.
- Les inégalités tendent à se reproduire de génération en génération.

C'est incontestablement le chômage qui aujourd'hui engendre le plus d'inégalités. Le chômage est synonyme de diminution, voire d'absence de ressources monétaires, premier pour certains vers l'exclusion et la pauvreté, mais il n'est pas vécu d'une manière identique d'une catégorie sociale à l'autre : certains ne le connaissent pas ou seulement épisodiquement alors que d'autres le vivent de façon durable. Ainsi le taux de chômage des non diplômés est en moyenne trois fois plus élevé que celui des titulaires d'un diplôme supérieur. Le chômage est également une source d'inégalités entre les générations et les classes d'âge, puisque dans l'ensemble la situation des jeunes s'est dégradée depuis le début de la crise (on peut citer les nombreux plans lancés par les différents gouvernements qui se sont succédés depuis plus d'une vingtaine d'années en France).

c. La notion de justice sociale

Lorsque l'on aborde le problème des inégalités sociales, et plus précisément la notion de justice sociale, force est de constater que l'on peut appréhender ce terme sous deux angles radicalement différents.

- *La justice sociale* peut dans un premier temps être associée à l'idée **d'égalité**. Le débat sur l'égalité, source de justice sociale s'ordonne autour de deux idées opposées : d'une part, l'inégalité est systématiquement dénoncée parce qu'elle traduit l'existence d'un pouvoir économique de certains individus sur d'autres, d'autre part, l'inégalité est acceptée si elle est le résultat d'actions librement engagées par un individu et pleinement consenties par les autres (si un individu perçoit des revenus plus élevés que d'autres parce qu'il a fait le choix de travailler plus, l'inégalité est juste). Dans cette dernière vision, l'égalité entre les agents n'est pas souhaitable pour trois raisons principales :

- *l'égalité est synonyme d'uniformité* : l'égalitarisme créerait un processus de nivellement par le bas.
- *l'égalité est synonyme d'inefficacité* : en garantissant à chacun une condition sociale identique, l'égalité démotiverait et ruinerait les bases de l'émulation et de la concurrence.
- *l'égalité n'est pas toujours compatible avec la notion de liberté* : elle oblige chacun à se couler dans un même moule unificateur et porte atteinte au libre fonctionnement du marché.

- *La justice sociale* peut dans un second temps être associée à l'idée d'**équité**. Cette conception des inégalités sociales fût introduite par John Rawls dans les années 70. Selon cet économiste américain, les inégalités sociales doivent remplir deux conditions. Elles doivent tout d'abord être

ouvertes à tous dans des conditions de juste égalité des chances. Ce qui signifie qu'elles ont acceptables dès lors qu'à la base tous les individus ont eu des chances égales pour les faire émerger. Elles doivent ensuite être au plus grand avantage des membres les plus défavorisés. Ainsi le droit des plus défavorisés à l'aide sociale, l'instauration d'un minimum social garanti sont autant d'inégalités totalement légitimes.

Bibliographie

- AGGERI F., PALLEZ F. (2002), Un nouveau rôle pour l'Etat ? *Problèmes économiques* n° 2.773, 28 août, p. 15-16
- ALESINA A., GLAESER E.L (2006), *Combattre les inégalités et la pauvreté. Les Etats-Unis face à l'Europe*, Editions Flammarion, 380 p.
- ALLAIS M. (1943), *A la recherche d'une discipline pure*, réédition en 1993 sous le titre, *Traité d'économie pure*, Clément Jular.
- ALLAIS M. (1989), *La théorie générale des surplus*, PUG.
- ANDRE C., DELORME R. (1983), *L'Etat et l'économie*, Seuil.
- ARNAULT J. (1991), *Le modèle suédois revisité*, L'Harmattan.
- ARCHAMBAULT E. (1980), *Comptabilité nationale*, 3^{ème} édition, Economica.
- BEITONE A. et alii (2001), *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Hâtier.
- BENSIMON G. (2005), *Histoire des représentations du marché*, Editeur Houdiart Michel.
- BRAUDEL F. (1993), *Civilisation, économie et capitalisme*, LGF, Livre de poche.
- BRAUDEL F. (2008), *La dynamique du capitalisme*, Flammarion.
- CROZET Y. (1991), *Analyse économique de l'Etat*, Armand Colin.
- CULPEPPER P.D, HALL P.A, PALIER B. (2006), *La France en mutation : 1980 – 2005*, Sciences-Po, Les Presses.
- DAGUSIN J-F (2002), Vers une mutation du rôle de l'Etat ? *Problèmes économiques* n° 2.758, 24 avril, p. 20-24
- DIEMER A. (2008), « Echange et Marché : quelle représentation ? » in Guillemin H. (dir), *Echanges, marché et marchandisation*, L'Harmattan.
- DIEMER A. (2007), « Quel modèle économique et social pour l'Europe : Bilan et perspectives », Colloque international de l'AEILF, « *Bilan et perspectives d'un demi-siècle de construction de l'Union européenne dans le cadre de la mondialisation économique contemporaine* », Varsovie, 21 -23 mai, 25 p.
- ESPING – ANDERSEN G. (1999), *Les trois mondes de l'Etat Providence*, PUF
- FALKEHED M. (2003), *Le modèle suédois*, Petite Bibliothèque Payot.
- FONTANEL M., GRIVEL N., SAINTOYANT V. (2007), *Le modèle social français*, Odile Jacob, La Documentation française.
- FREMEAUX P. (2003), « La place de l'Etat », *Alternatives économiques*, hors série n° 56, 2^{ème} trimestre, p. 27-38.
- FRYDMAN R. (1992), « Ambiguïté ou ambivalence de la notion de marché », *Cahiers d'économie politique*, n°20-21, L'Harmattan.
- GROULX L-H (1990), *Où va le modèle suédois ? Etat providence et protection sociale*, L'Harmattan.
- GUILLEMIN H. (2008), *Echanges, marché et marchandisation*, L'Harmattan.
- HAYEK F. (1931), *Prix et Production*, Calmann Levy, 1975.
- HAYEK F. (1944), *La route de la servitude*, PUF, Quadrige, 1985.
- KEYNES J.M (1936), *The general theory of employment, interest and money*, traduction française *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, 1969.
- MEDA D., LEFEBVRE A. (2006), *Faut-il brûler le modèle français?*, Seuil, 160 p.
- LENOIR D. (1992), *L'Etat de la France*, La Découverte.
- MARX K., ENGELS F. (1977), *Le Manifeste du Parti Communiste*, Éd. L.E., Pékin.
- NOREL P. (2004), *L'invention du marché : une histoire économique de la mondialisation*, Seuil.
- PALIER B. (2002), *La fin de la politique économique ? Etat-providence, crise ou mutation ? Cahiers français*, n° 311, p. 63-68.
- PENNEC S. (1989), La politique familiale en Angleterre – Galles depuis 1945, *Population*, vol 44, n°2, p. 417 – 428.
- PIRIOU J-P (2006), *La Comptabilité nationale*, Collection Repères, La Découverte.
- POLANYI K. (1944), *The Great Transformation*, traduction française « La grande transformation », Editions Gallimard, 1983
- SAMUELSON P. (1948), *Economics: an Introductory Analysis*, traduction française sous le titre *L'économique*, Paris, Armand Colin, vol I et II, 1983.
- SLOMAN J. (2008), *Principes d'économie*, Pearson Education.
- SKOCPOL T. (1993), « Formation de l'Etat et politiques sociales aux Etats-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 96, n°1, p. 21 – 37.
- VINCENT B. (1997), *Histoire des Etats-Unis*, Paris, Champs Flammarion.